

**Jean-Paul Damaggio**

**Bruniquel :  
Deux usines à fer  
et leurs conséquences  
(1800-1980)**

Editions La Brochure

82210 Angeville

juin 2009

[http : //la-brochure.over-blog.com](http://la-brochure.over-blog.com)

ISBN 978-2-917154-38-0

# **Une carte postale de l'usine**

# Sommaire

AVANT-PROPOS p. 7

INTRODUCTION

1 - Le tournant d'une belle histoire p. 13

2 – Le premier à dire cette belle histoire, p. 19

3 - Historique rapide des deux usines. p. 22

L'USINE DE COURBEVAL

1 – Les minières p. 25

2 – L'usine p. 31

3 – L'affinerie p.42

4 – La fin p. 55

L'USINE DE CAUSSANUS

1 – Les premiers pas p. 61

Les acquéreurs de l'usine p. 67

Le début de l'usine p. 71

2 – Le fonctionnement p. 72

Que produit-on à Caussanus ? p.74

La vente de l'usine p. 77

Les ouvriers de l'usine p. 82

Le cas des Anglais p. 84

Les autres ouvriers p. 85

3 – La gloire à Londres p. 90

L'IMPACT SUR LA VIE GLOBALE.

1 – Les routes p. 95

2 – La Poste p. 106

3 – La gendarmerie p. 107

4 – Le chemin de fer p. 110

5 – La préhistoire p. 112

6– L'aide sociale p. 116

## LES SUITES DES FORGES

1 – Un sursaut en 1872 p. 119

2 – Le XXème siècle p. 126

3 – Accidents du travail. p. 131

CONCLUSION p. 139

DOCUMENTS p. 143

SOURCES p. 156

## ILLUSTRATIONS

Couverture : le plan de l'usine de Caussanus.

p. 4 : Carte postale de l'usine

p. 11 Signature de Garrigou

p. 12 Autre carte postale

p. 21 Photo de Raymond Granier

p.24 La carte des minières

p.32 Le plan du site de Courbeval

p. 33 L'enseigne de la première entreprise.

p.34 Eléments de l'usine

p. 40 Signature de Pernolet

p.41 Affiche pour la création de l'affinerie

p.54 Nouveau logo des Forges

p.63 Le début du canal

p. 66 Détail du plan

p. 68 Autre détail du plan

p. 78 Le titre du journal

p. 94 Lettre à D'Ouvrier

p. 96 La « rocade » de Bruniquel

p. 99 La pétition

p. 117 La carte du Grand Central

p.118 Carte du trafic en 1868

p.122 L'entreprise Jacomy

## AVANT-PROPOS

A mes sympathiques voisins de Bruniquel,  
les familles Nespoulous et Tabarly

Des historiens s'offusqueront de cet avant-propos qui fait plus appel aux souvenirs qu'aux documents mais n'ayant jamais revendiqué le statut d'historien pas plus que celui d'écrivain ou de jardinier (autant de statuts que je respecte), j'écris depuis très longtemps avec pour seul souci, ma participation à la vie démocratique et celle-ci ne s'enferme dans aucun cadre précis.

Ainsi donc, tout commence par une double passion enfantine pour le village de Bruniquel. Natif de la commune toute proche de Bioule et habitant de Cayrac, ma première visite aux châteaux me marqua en même temps qu'un détour par l'usine à chaux située au bas du village, au pont, où il m'arriva d'accompagner mon père. Etrangement, je conserve une sensation bizarre : comment avec le chargement de chaux, allait-on pouvoir remonter la pente pour sortir de l'usine ?

Peu après, le directeur de l'école de Réalville fut pris par un projet fou : une sortie cycliste des grands de l'école jusqu'à Saint-Antonin et retour dans la journée. Avec les actuelles règles de sécurité, il aurait à peine le droit de faire le tour du village ! En conséquence c'est avec quelque fierté que je suis passé à onze ans, en vélo, en bas des châteaux !

Beaucoup plus tard, devenu instit, je me retrouve en 1976 habitant de Monclar chef-lieu du canton où se trouve Bruniquel. Comme je le raconte plus loin, je suis alors poussé pour la première fois vers cet autre site du village : les Forges de Caussanus avec un premier article dans un journal alors largement diffusé sur le canton, mais sans pour autant susciter la moindre réaction. J'ai ainsi l'occasion d'entrer dans la maison du dernier habitant de la cité ouvrière : **M. Lacassagne**.

Les Forges de Bruniquel se retrouvent dans mon premier livre publié sous forme ronéoté en 1982 et qui traite des « Démocrates du Tarn-et-Garonne 1848-1851 ».

Comme si le fil ne pouvait se couper, en 1993 je me retrouve habitant du village, locataire de Michel Montet élu maire en 1995. Là, je reçois une lettre du journaliste **René Mauriès** me demandant des renseignements sur « la tombe de l'Anglais ». Les Forges avaient fait travailler des Anglais et je me suis donc replongé dans le dossier sans trouver aucun lien entre les deux faits. Je décide alors de réaliser un recueil de documents présenté au cours d'une agréable réunion à Bruniquel en décembre 1995, dans l'espoir d'inciter quelqu'un à poursuivre une étude plus exhaustive du sujet. J'ai eu le plaisir de participer à la réalisation d'une expo-photo sur les Forges mais j'ai quitté Bruniquel l'été 1996 et l'étude en est restée là.

Le 18 septembre 2005, l'ami Pierre Baffalie, un instituteur devenu responsable de l'association **Maisons paysannes de France**, fait ressortir de l'ombre le serpent de forge, en compagnie de M. Hinard de Belmontet devenu un admirateur du lieu. Toutes les personnes qu'il m'arriva d'amener sur le site en furent stupéfaites par la beauté et la journée du patrimoine organisée par cette association, avec l'aimable accord du propriétaire Alexander Mathers, me confirma dans l'idée qu'il faudrait doter le lieu d'un vrai livre digne de son histoire. Ce jour-là Monsieur Hinard lance cet appel : « Il faut sauver ce patrimoine, il faut sauver les Forges et le succès de la visite du jour va peut-être y contribuer. »

En écrivant le compte-rendu de cette visite dans le journal **Point Gauche !** j'indique pour ma part :

« C'est seulement en ce 18 septembre que j'ai découvert un bâtiment en belle pierre, recouvert de terre et qui manifestement servait à entreposer les aliments. Vérification faite sur les plans, il s'agissait d'un cellier qui se complétait, à côté, par les fours à pain. Ce lieu témoigne, en ses moindres détails, d'une vie populaire, d'un art populaire, en bref, d'une histoire phénoménale. »

Si les collectivités publiques avaient acheté ce lieu comme elles achetèrent le Château, il y avait là le moyen unique de rendre hommage à tous les travailleurs de la vallée de l'Aveyron (et d'ailleurs aussi), des tanneurs de Saint-Antonin aux briquetiers du Bugarel, de la cimenterie de Lexos aux meuniers de partout. Moyen unique car

généralement de tels bâtiments proches des villes ont été détruits par l'expansion urbaine tandis qu'à Bruniquel ils restent présents.

Mais ne désespérons pas quand on note que les Forges furent la cause essentielle de la création de la ligne de chemin de fer Lexos-Montauban et que, dernièrement, deux éléments importants de cette voie ferrée reprirent vie : l'ancienne gare Villenouvelle devenant un atout de la salle Eurhythmie, et le pont sur le Tarn servant depuis 2009 à un contournement ouest de Montauban !

Nous en serions restés là du projet de livre sans un courriel de Danielle Issaulan en septembre 2008 en vue d'une initiative autour des Forges et du Grand Central, en prolongement d'une réunion tenue l'été précédent, sur Saint-Antonin et Bruniquel et à laquelle je n'ai pu assister.

Heureux retraité, j'ai alors décidé de me plonger à nouveau dans les dossiers pour me lancer dans l'écriture de ce livre car les habitants de la région comme les nombreux touristes de passage méritent de connaître ce lieu, même si, en tant que propriété privée, il ne peut pas être visité.

Tout de suite j'ai retrouvé l'enthousiasme du premier jour, tout en notant que j'avais oublié bien des éléments et qu'il m'en restait beaucoup d'autres à éclaircir, si possible.

Sans prétendre avoir fait le tour des questions nées de cette aventure, j'espère éclairer quelques lanternes et j'encourage d'autres personnes à reprendre le sujet car il est fabuleux de savoir qu'en ce petit coin de terre que sont Courbeval puis Caussanus, est passé une bonne part de l'histoire industrielle de notre pays, par le fer, les phosphates, la chimie, la chaux, le bois, une histoire qui s'est toujours décidée très loin du lieu en question.

## **La signature de Garrigou**

## **Carte postale de l'usine**

## INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet nous allons faire un petit détour par une histoire d'animaux et une histoire d'homme hors du commun, deux types d'êtres sans lesquels ce livre n'aurait aucun sens.

### **1 - Le tournant d'une belle histoire**

**Nous sommes le 28 septembre 1844**, sur la route entre Puycelsi et Bruniquel, et personne n'a informé les mulets qui y circulent en grand nombre que **Jean-Baptiste Garrigou** vient de mourir à Montauban. Il avait 80 ans, s'appelait en fait Garrigou de Lalande car il avait été anobli, et était le fondateur du travail spécial des mulets. Son décès Grand Rue Villenouvelle à Montauban n'est pas le signe d'une grande réussite sociale pour ce négociant dynamique (c'est un quartier populaire) et de plus les témoins qui viennent signer pour sa mort indiquent ignorer « les prénoms de l'épouse du défunt » tout en précisant qu'elle s'appelle de Lapeyrière. Les témoins, l'avocat Jean-Baptiste Rochin 34 ans et Pierre-Joseph Berrié, propriétaire de 34 ans aussi, n'étant pas les premiers venus, par leur déclaration ils laissent une énigme : l'épouse

sans doute vivante (puisque Garrigou n'est pas déclaré veuf) a-t-elle abandonné son mari ? Les scellés sont placés sur sa maison le 28 septembre 1844, puis levés le 24 mars 1845 pour un inventaire le 26 mars chez Capin avoué à Montauban.

Bref, qu'importent ces anecdotes aux mulets de Puycelsi ! C'est connu, les premiers concernés sont souvent les plus mal informés.

Pauvres mulets ! Ils avaient été jeunes en Espagne et sans être racistes pour deux sous, ils se demandaient pourquoi à Bruniquel, à leur grand désespoir, les saisons avaient disparu. En travaillant dans les champs, l'hiver impose sa pose. Mais entre Puycelsi et Bruniquel, il n'y avait plus d'hiver, plus de nuit et plus de jour. Les routes, défoncées depuis le déluge, souffraient des intempéries, et elles en faisaient voir de toutes les couleurs à leurs maigres guibolles. A quoi ça rime de transporter une charge sur son dos sans jamais le moindre arrêt ? Et qui plus est, sans savoir de quelle charge il s'agit ! C'est connu, beaucoup reviennent de la guerre qui ne peuvent décrire la bataille.

Celui qui aurait pu décrire leur charge venait de mourir. Jean-Baptiste Garrigou avait décidé en 1795 qu'à Puycelsi, des minières étaient exploitables et que la Vère à Bruniquel, puis l'Aveyron à quelques mètres du premier site, pouvaient aider à transformer le minerai en fer suite à leur transport d'un point à l'autre, pendant une dizaine de kilomètres.

Sur leur dos, 100 kg de minerai ! oh ! merveille ! du fer. Les mulets ne pouvaient deviner que l'industrie fait presque fi des saisons. J'écris « presque » car parfois l'Aveyron débordait et alors les mulets porteurs de fer, cessaient toute activité. Ce jour-là, c'était leur fête comme quand les enfants sortent en récréation, mais vu les pertes de salaires, les ouvriers faisaient grise mine. Morne logique où, pour vivre mal, il fallait se faire exploiter très fort. C'est connu le malheur des hommes a souvent fait le bonheur des mulets.

Les mulets tournaient donc sans cesse sous le contrôle de valets en sachant, qu'à ce rythme, ils ne feraient pas de vieux os. Mais est-ce un rythme que celui de l'industrie ? Est-ce même une cadence ? C'est connu, face aux chats qui ne dorment jamais, les souris ne peuvent plus danser, et à quoi sert le rythme, si de danse, il n'y a point ? De plus, s'ils avaient su que le fer c'était pour faire des chemins...

Les mulets en voulaient aux machines et les plus savants d'entre eux murmuraient que des hommes, dans un sursaut de rage, brisaient souvent le piège atroce dans lequel ils s'étaient fourrés. Aux forges de Bruniquel, le garde veillait et les gendarmes aussi. Un anglais Coslett, maître lamineur ne cessait de répéter, avec un accent à mourir de rire, que la forge c'est du sérieux 24 h sur 24. Peut-on faire plus sérieux ? Les fours ne peuvent s'éteindre.

Pour les mulets, un tel enfer n'aurait pas été atténué même s'ils avaient appris le décès qui venait de se produire en ce 28 septembre, c'est-à-dire le décès de l'homme qui, après la découverte du fer, avait lancé l'usine. De toute façon, l'industrie ne bronche pas à la mort d'un homme : on le remplace aussitôt. Jean-Baptiste Garrigou ayant déjà vendu l'usine vingt ans auparavant, à son beau-frère, n'était plus lié à l'activité qui s'y produisait.

Pour les mulets, c'est pas comme dans la campagne espagnole de leur jeunesse : la mort du maître ouvrait la porte à des incertitudes, des remue-ménage. Comment régler l'héritage ?

Jean-Baptiste Garrigou n'avait été que l'initiateur de ce bruit de marteau qui envahissait la vallée de l'Aveyron. Depuis longtemps il avait passé la main mais la succession, à la surprise des mulets, allait susciter la fin de leur calvaire, au début des années 1850.

Tout être bien pensant du monde agricole — et il n'en manque pas dans la France de notre siècle — se dit qu'un mulet ça coûte cher et qu'en conséquence son exploitation a au moins une limite : pour garantir la survie d'un cheptel source de revenus, le propriétaire des animaux se doit de les soigner. Dans l'industrie, le prix d'un mulet ne pèse rien par rapport à ce qu'il peut rapporter s'il travaille dur : aussitôt usé, aussitôt jeté. Logique terrible pour les animaux comme pour les hommes. A la campagne, l'équilibre de la misère laissait un travail pour le grand-père. A l'usine, le vieux n'est pas prévu. C'est

connu, quand la vitesse l'emporte sur le sommeil, plus rien ne retient la vie, pas même les rêves.

Quand toute l'usine sera en vente, il y aura un cas à part : les domaines qui représentent 450 hectares sur les communes de Bruniquel, Gasques, Lascroux, Terrides et Oustrières. Et là on retrouve les mulets dans le papier officiel d'un avoué :

« Conformément au jugement du 4 août 1847, l'adjudicataire paiera en sus de son prix et sur estimation, le matériel d'exploitation, tels chevaux, mulets, bestiaux, voitures, mobilier rural, mobilier meublant, approvisionnements de toutes espèces, hangars et constructions élevés depuis l'inventaire du 11 janvier 1832, le tout ainsi qu'il est expliqué au cahier des charges. »

Les mulets sont donc là dans le lot final d'une propriété mise à prix aux enchères à 450 000 F.

Depuis ces temps reculés, au lieu-dit Forges de Bruniquel, la nature a repris le dessus et les vieux qui hier vivaient mal, se promènent aujourd'hui en bus pour visiter... les châteaux de Bruniquel. Les derniers mulets d'ornement se disent entre eux que le capitalisme a atteint sa maturité. Même l'Espagne les perd de vue à mesure que le tracteur dicte sa loi. C'est bien connu, les hommes ne peuvent pas dicter leur loi aux tracteurs alors qu'avec les mulets... franchement, ils ne se gênaient pas. Faut-il la création d'une ligue de défense des mulets du monde entier (l'internationalisme a mal au dos) ? Je pense plutôt à un vieux monsieur doté d'un béret

aussi bien accroché à sa tête, qu'une passion l'était à son cœur<sup>1</sup> : la passion d'un monde où le temps ne serait plus de l'argent. Quand je l'ai rencontré, bien que je sois installé très près des vestiges de ce passé, sans lui, je n'aurais jamais su les voir. Il m'envoya chez le notaire de Monclar pour savoir s'il n'avait pas des archives notariales pouvant compléter son étude mais sans résultat.

Depuis 1980, ils hantent ma mémoire. C'est bien connu, nul n'est touriste au pays des ouvriers et on ne voit bien que ce que l'on sait.

Donc, avant d'entrer dans le feu des hauts-fourneaux, entrons chez cet homme unique : Raymond Granier.

---

<sup>1</sup> Cette introduction doit beaucoup à son travail : Les minières de Penne-Puycelsi, revue du Tarn n°91 automne 1978

## **2 – Le premier à dire cette belle histoire**

**Nous sommes le 18 octobre 1981** dans la salle de la Mairie de Saint-Antonin Noble-Val, quand Raymond Granier monte à la tribune. A cette réunion de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, le vieil homme, il a presque 82 ans, se propose de nous parler « élections législatives et cuisine électorale »<sup>2</sup>. Pour une fois, qui se révélera être la dernière, Raymond Granier a accepté de quitter Laguépie pour venir s'exprimer devant les Saint-Antoninois qu'il n'avait pas en grande estime. Le thème choisi détonne dans une telle réunion.

Qu'avait de particulier l'élection législative de janvier 1890 pour mériter une contribution dans une journée d'études sur Saint-Antonin ? Raymond Granier connaissait parfaitement le personnage central, Hippolyte Cambe, un châtelain plutôt à gauche !

Raymond Granier est donc l'homme qui m'a poussé vers Bruniquel au cours de trois rencontres. Le coiffeur de Laguépie m'avait averti : « Ne va pas le voir, il ne te dira rien, c'est un original qui vit seul. » Erreur. Il était au contraire tout heureux de se mettre au service des autres même s'il rappelait qu'il fut souvent bien mal remercié. Je voulais le rencontrer pour parler de Laguépie et j'en suis parti en pensant à Bruniquel. En entrant chez lui, la porte à deux battants était une antiquité par elle-même et

---

<sup>2</sup> Voir Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, bulletin de 1981

l'intérieur semblait palpiter aux rythmes d'événements historiques qu'il faisait surgir en tous sens de multiples fiches qu'il déchiffrait derrière ses lunettes épaisses, avec son béret inévitable calé sur sa calvitie. Si nos modernes médias s'étaient présentés devant sa porte, sûr, les projecteurs auraient grillé d'indignation, car la Légende Modeste, ils ne peuvent la digérer.

Raymond Granier fut pris par le virus de la recherche historique au cours de son séjour à Paris où il était chauffeur de taxi. Puis de retour au pays, il conduisit un bus presque toute sa vie. Quand j'étais jeune, et que j'attendais le mien devant le Café de France à Montauban, je me souviens très bien combien j'étais stupéfait chaque fois que je voyais son antiquité se mettre en route. Prendre le bus avec lui c'était une aventure comme écouter une intervention sur « élections législatives et cuisine électorale ».

Le soir au coin du feu, on racontait les exploits du « phénomène ». Qui avait-il refusé dans son bus ? A quelle heure avait-il quitté les archives pour enfin prendre soin de ses clients ? etc.. En fait, il n'était pas Raymond Granier, il était « La Guépio ».

Jean-Claude Fabre réalisa, après son décès, une bibliographie de ses œuvres pour le bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne<sup>3</sup>.

Ce qu'il avait dans la tête devait être mille fois plus considérable que ce qu'il avait laissé par écrit.

---

<sup>3</sup> Bulletin de la société archéologique année 1985 pages 173-177

## **Photo de Raymond Granier**

### **3 - Historique rapide des forges**

**Nous sommes le 5 Prairial an IV** : Jean-Baptiste Garrigou obtient de l'Etat, après de multiples réclamations, la concession de minières sur les communes de Puycelsi, Penne, Larroque, Bruniquel et Cazals.

En 1808 une première forge peut débiter sur la Vère. Mais ce projet n'était pas à la hauteur de la situation car les finances de Jean-Baptiste Garrigou ne le lui permettaient pas. En 1821, il va pouvoir bénéficier de l'aide de son beau-frère et va voir naître enfin les immenses forges dont il avait rêvé dès le départ.

Augustin de Lapeyrière achète le tout pour la somme de 70.000 F. Il présente un tableau apocalyptique de la première usine pour obtenir rapidement le droit de construire la nouvelle.

En 1826, la construction de l'usine de Caussanus débute et entre en action autour de 1830.

Mais Auguste de Lapeyrière ne verra pas son œuvre en plein rendement car en 1831 il meurt et les divers héritiers décident de confier l'exploitation de l'usine à des directeurs-gérants.

L'heure de gloire de l'usine sera brève car en 1847 quand les héritiers décident de vendre tout d'un seul bloc (usine et propriétés diverses) avec une mise à prix 450.000 F, c'est l'échec, un échec qui en annonce d'autres à cause des évolutions technologiques de la sidérurgie.

Cette situation n'empêchera pas l'usine de participer à l'Exposition Universelle de Londres en 1851 où les produits sont exposés et leur grande qualité est reconnue.

Quand en 1853, l'usine est enfin achetée par un maître de forges pour le prix de 130.000 F, Courrot, l'homme de paille de diverses sociétés, va couler l'entreprise de Bruniquel. Celle-ci aura beau changer de propriétaires, elle restera silencieuse jusqu'en 1875 quand enfin, un patron sérieux, relance la production avec d'importantes aides de l'Etat qui cherche alors à produire du fer loin de la frontière allemande.

Projet éphémère qui ne correspond plus aux critères de l'époque : en 1880 c'est la fin des forges.

En 1887, le marteau-pilon est démonté, l'usine a changé de fonction.

Diverses activités nouvelles vont cependant s'installer sur le site. 1900 : Usine à chaux ; 1925 : Usine chimique.

Par la suite une scierie s'installera sur les lieux où, à côté des ruines de l'usine, persistent les maisons de la cité ouvrière.

# **La carte des minières**

# L'USINE DE COURBEVAL

## **1 – Les minières**

Pour une forge qui n'est pas celle du forgeron, mais celle du sidérurgiste fabricant de fer, tout commence par le minerai donc par des mines qui sont ici des minières (minerai en surface).

Avec la révolution, l'heure est au développement industriel. Le premier objectif de J-B. Garrigou fut d'obtenir une concession des mines de Penne et Puycelsi et pour ce faire il fallait des appuis politiques tout en commençant par s'approprier les recherches faites à Puycelsi par les responsables de la commune. Dès 1793 le maire demande le droit d'exploiter le minerai et a besoin pour cela de l'autorisation de créer un chemin d'accès aux minières.

Après des essais concluants à une assez grande échelle (150 charrettes) la commune de Puycelsi demande le 28 frimaire an 2 (18 décembre 1793) qu'on établisse une forge près du pont de Laval avec des chemins d'accès.

Quelques jours après, le 6 nivôse (26 décembre, un cadeau de Noël) le secrétaire de la commune de Gaillac signale la découverte déjà connue du minerai de Puycelsi. Il demande un chemin pour envoyer le minerai à Gaillac ! De Paris, on répond le

25 pluviôse an 2 (13 février 1794) en demandant un rapport plus complet sur l'opportunité de ce chemin. Le 25 floréal an 2 (14 mai 1794) un nommé Blanc rédige le rapport pour ouvrir ce chemin.

Les mois suivants, des commissaires experts délégués du département du Tarn hésitent sur le lieu d'implantation de la forge. Le directeur des forges de Villeneuve d'Olmes est parmi eux et tout le monde se décide en novembre 1794 pour l'emplacement de Boulbène. La décision traîne car d'autres maintiennent l'emplacement de Laval. On va même employer des prisonniers de guerre pour poursuivre les recherches de minerai sur Cazals et sur Penne jusqu'à ce qu'arrive Garrigou.

Garrigou pense au départ, après obtention des concessions, établir la forge à Boulbène jusqu'à son mariage le 11 février 1798 avec Antoinette Rose Lapeyrière, qui va lui permettre de changer d'avis car il a alors les moyens financiers de s'associer avec Pernolet, ce qui incite Vital Chaubet, un négociant montalbanais, à apporter des fonds.

Les solidarités familiales jouent donc un grand rôle. Le père de Garrigou avait épousé en 1755, à Saint-Michel de Vax, Cécile Lacombe Saint-Michel, tante du futur Conventionnel tarnais Lacombe Saint-Michel, qui sera assez adroit pour traverser la Révolution sans problèmes, et pour passer ensuite au Conseil des Anciens. Il faudra tout de même attendre dix mois avant que la demande faite par Garrigou le 25 août 1795 obtienne une réponse

positive le 10 juin 1796. Un grand jour pour le jeune Jean-Baptiste qui gagne en même temps, l'autorisation de prises d'eau sur la Vère et l'Aveyron.

Garrigou a les moyens d'écrire une première légende : il s'attribue la découverte des mérites des fers des mines de Puycelsi, confirmés dès 1793 par la fonderie d'Albi et celle Saint-Juéry... aux autorités de Puycelsi. Jean-Baptiste Garrigou obtint donc des plus hautes autorités de l'Etat, une vaste concession sur une étendue autour de Bruniquel (voir carte).

Pour une forge, tout continue par le haut-fourneau permettant l'obtention de la fonte mais il faut alors deux choses supplémentaires : une force hydraulique capable au minimum d'activer un soufflet ; et des moyens de chauffage, au départ du bois.

L'emplacement du minerai fait qu'au départ ce sont les autorités du Tarn qui suivent le dossier de l'usine à fer de Bruniquel. Ainsi, le 7 avril 1809, un arrêté préfectoral de ce département est pris contre ceux qui détournent le minerai. Le département du Tarn-et-Garonne prendra le relais pour la gestion mais nous verrons plus loin que les appuis de Garrigou y semblent moindres qu'à Albi.

Ce vaste plan sera ensuite réduit à des zones géographiques plus essentielles.

### **En 1814, Garrigou explique les minières :**

« Des recherches pénibles, des dépenses considérables me conduisirent à la découverte de riches mines de fer dans les communes de Puycelsy et autres adjacentes toutes situées alors dans le département du Tarn. Leur abondance fut constatée par les fouilles multiples que je fis faire, et leur bonne qualité et leur richesse, par les essais qui furent faits dans le laboratoire du conseil des mines.

La situation de ces mines, près de deux rivières qui offraient les cours d'eau et les chutes nécessaires à l'établissement des usines pour les traiter, près de la forêt nationale de Grésigne, d'une étendue considérable (7 à 8000 arpens forestiers) exploités en état de futaye de cent ans d'âge, presque entièrement débitée en merrains pour le commerce de Bordeaux et dont les branches et les débris pourrissaient sur le sol de la forêt faute d'emploi et de débouché ; près encore d'autres bois particuliers qui assuraient concurremment avec cette forêt des ressources en combustibles plus que suffisants pour alimenter les usines que l'on voudrait construire. Eloignée de plus de 30 lieux de rayon de toute espèce de forges ou fourneaux, je pensais qu'en formant une spéculation qui m'offrait des avantages, il en résulterait de considérables, pour la consommation des bois de la forêt de la Grésigne et pour tous les départements environnants dépourvus d'usines du genre de celle que je projetais d'établir. »

### **Et maintenant sur la taille des minières :**

« Tels furent les motifs qui m'engagèrent à solliciter 19 concessions des mines de fer que j'avais découvertes et l'autorisation d'établir les usines pour les traiter. L'une et l'autre me furent accordées par une loi du 5 prairial an IV.

L'article 1<sup>er</sup> de cette loi m'autorise à faire extraire et exploiter les mines de fer de Puycelsy et de Penne pendant 30 années.

L'article 2 m'autorise à établir sur la rivière de Vère, aux environs de la Boulbène et à Penne sur celle de l'Aveyron, les prises d'eau nécessaires pour les fourneaux et autres usines que je voudrais construire dans les mêmes lieux pour l'exploitation de ces mines.

L'article 3 m'impose l'obligation de me conformer aux dispositions des articles 12 et 13 de la loi de 1791 sur les mines, relatifs à la promulgation des concessions et à la détermination de leurs limites. Les mines de Puycelsy étant séparées des mines de Penne par une distance d'environ trois lieux qui ne présente aucun indice, aucune apparence de minerai, il est évident que l'article 1<sup>er</sup> comprend deux concessions distinctes et séparées. Le grand éloignement des mines qui m'étaient concédées, de toute espèce d'usines destinées à traiter des mines du même genre, rendait peu importante la détermination des limites de ces deux concessions dont la plus ou moins grande étendue n'intéressait personne : aussi cette détermination des limites de mes concessions a-t-elle été négligée. »

Le 7 avril 1809 un arrêté du département du Tarn est pris contre ceux qui détournent le minerai. Cet arrêté n'est pas le premier de ce département au sujet des affaires de Garrigou mais il confirme que même après la création du Tarn-et-Garonne, il intervient sur le sujet car les minières sont surtout dans le Tarn. Un arrêté du 11 Germinal an 7 avait fixé le début de l'exploitation du minerai à la date du 1 messidor de l'an 7. Il autorise alors la construction de la Forge à La Boulbène, sur la Vère quelques kilomètres en amont de Bruniquel. Nous savons aussi que dès ce moment-là, Garrigou est devenu propriétaire de la forêt de Vaour.

Concernant la possibilité d'une usine à Caussanus déjà évoquée, nous apprenons qu'il y avait eu une chaussée sur la rivière : Garrigou va être « obligé de barrer transversalement la rivière d'Aveyron par une digue ou réservoir qui, ayant précédemment existé au Roc de Courbet, avait été emportée par les eaux et abandonnée par le propriétaire, ce qui ne ferait que rétablir les choses dans le même état... ».

Pour le minerai il s'avère donc que des chargements sont détournés et la préfecture du Tarn est donc obligée de menacer les contrevenants qui volent ainsi Garrigou. Vers où ? Mystère.

## 2 – L'usine

### **Premier site :**

Le premier objectif est une usine à Caussanus, au roc de Courbet. Une des preuves tient en cet acte du 22 nivôse an 8 dont la copie est demandée le 21 avril 1821. Il s'agit de l'achat de propriétés permettant l'emplacement de la digue du moulin de Courbet (Courbet c'est du côté Tarn de l'Aveyron et Caussanus du côté Tarn-et-Garonne).

C'est un accord entre le Comte Joseph Louis Rigal D'ouvrier habitant de Villegly canton de Conques et Michel Ramus habitant du Creusot qui représente le citoyen François Gabriel Solages et Jean Baptiste Garrigou, ses associés pour l'exploitation des mines.

Le comte D'Ouvrier désirant faciliter à la société l'exploitation des dites mines consent à leur céder le local qu'il possède au lieu de Caussanus sur lequel il existe la mesure du « moulin » appelé Caussanus ou le moulinat situé sur la rivière Aveyron avec le patûs, le rivage, le bois et les friches.

Une clause explicite indique que cette vente ne peut en aucun moment permettre la construction d'un moulin à grain. Si la clause n'était pas respectée, la vente serait annulée.

Le prix est de 600 livres à payer par la société de Solages. En plus de lien avec D'Ouvrier cet acte est très important car il mentionne la présence de la famille Solages dont nous savons l'implication à Carmaux.

## **Plan pour situer Courbeval**

Cette information en recoupe d'autres. D'une part la carte page précédente où on voit la zone de Courbet ce qui confirme par ailleurs qu'il n'y avait même pas de chaussée à ce moment-là et encore moins d'établissement ayant pu servir à une forge plus ancienne comme certaines personnes le pensèrent. Une autre carte-plan de 1821 indique à l'endroit du roc troué, la présence d'un bâtiment appelé « vieux moulin ». De plus, le plan indique que le roc a été percé en 1802, 1803 et 1804. preuve que le rêve d'une première installation à Caussanus dura longtemps.

Voici enfin l'enseigne de l'entreprise où on lisait Courbet et où une correction à la main écrit Courbeval.

### **Le « logo » de l'entreprise Courbeval**

## **L'affiche qui annonce la création de l'usine**

## **Deuxième site :**

Jean-Baptiste Garrigou se replia vers une usine plus petite au bord de la Vère et créa enfin l'usine à fer qui fonctionne dès 1809. Pour construire un haut-fourneau il faut des finances. Comme indiqué, en 1798, Garrigou avait épousé Melle Lapeyrière, du château de Cannussels, à Ferrussac actuelle commune de Roquecor, dans le Nord-Ouest du Tarn-et-Garonne. Bien que lié à une famille riche, Garrigou se tournera en plus vers un Montalbanais, Vital Chaubet, qui fera faillite en 1816 ce qui obligea Garrigou à plaider pour récupérer l'usine en 1819, des péripéties financières qui feraient sans doute un livre à elles seules et seraient instructives pour comprendre la mise en place du capitalisme français, mais dont nous donnerons seulement un résumé.

Le 31 mai 1808 Garrigou et Chaubet s'associent pour les travaux à Courbeval et pour les mines avec sous seing privé chez les notaires Martin à Montauban et Arbus à Bruniquel.

Après la nouvelle loi sur les mines du 21 avril 1810, une nouvelle association voit le jour le 14 octobre 1811, c'est une Compagnie fermière à laquelle Chaubet loue l'usine. Les membres de cette Compagnie sont : Chabet, Garrigou, Joseph Royals et Jean Chauliaguet de Rabastens, François Dussumier de Bordeaux et d'autres. Garrigou y apporte 11 000 F soit 5 000 F pour la concession et 6 000 F pour le foncier terre et bois.

Mais la Compagnie ne trouve pas d'acquéreurs pour les actions émises et comme de surcroît les deux premières années d'exploitation furent déficitaires, Chaubet est conduit à demander en 1812 un dégrèvement fiscal sur le minerai. Garrigou repart chez ses amis de Bordeaux et laisse Chaubet se débrouiller avec 200 000 F de déficit.

Chaubet est alors considéré comme propriétaire, Garrigou lui ayant cédé la jouissance de l'établissement par sous seing privé pour le laps de temps nécessaire au remboursement de la somme dont il est le débiteur, à savoir 63 288 F, Chaubet devant de son côté verser une rente annuelle à Garrigou de 1 500 F.

Mais en 1816 Chaubet est confronté à ses créanciers et il fait donc faillite, Garrigou plaidant pour conserver sa moitié, ce qui lui est reconnu en 1819 à condition de payer les créanciers de Chaubet dans les dix ans après estimation de l'expertise qui se monte à 60 300 F pour l'usine. La dette sera liquidée en 1826 grâce à la vente de toutes les propriétés de Garrigou à son beau-frère, question que nous retrouverons avec le retour sur le premier site.

### **Notes sur le Bruniquel de l'époque**

En 1809, il y avait alors à Bruniquel 1640 habitants avec 204 pauvres et 30 mendiants, les peïllarots étaient accusés de tous les vols. le crieur public (le *piétou*, dit le maire de Réalville) sert de grand communicateur, les paysans s'habillent de

hardes, les insoumis courent la campagne nus au petit matin pour échapper aux gendarmes (« dans le canton de Monclar l'insoumission a été portée à son comble » dit le sous-préfet) ; avec crécelles, tambours et cornes, la chasse aux loups se poursuit dans les forêts du Brétou et de la Garrigue en se faisant sur le mode de la désignation « le seul moyen qui réussisse pour rassembler les administrés », le bac circulait sur « le passage d'eau » (le passage à niveau viendra plus tard) et le comte d'Ouvrier osait refuser la rente aux pauvres car « entachée de féodalité ». Inversion des rôles !

### **Premiers résultats :**

En 1811 nous avons un premier bilan de la production du haut fourneau en fonctionnement : « 610 quintaux métriques de fonte. Le combustible c'est le bois : la corde de bois est à 12 francs, elle est appelée canne dans le pays et se compose de 8 pans ou 68 pouces faisant à la nouvelle mesure environ 2 mètres cube, en donnant 8 pans de hauteur 8 pans de largeur et 5 pans et demi pour la longueur. Le bois est charbonné sur les lieux : la canne produit environ 3 quintaux métriques de charbon dont la voiture pour le transporter à l'usine coûte environ un franc le quintal (les mulets ne transportaient pas que du minerai !). L'extraction du minerai est de 0 f 25 le quintal métrique, lavage compris.

Il y a 33 ouvriers avec pour salaire 6 f le quintal de minerai traité, et le transport à la forge revient à 1 f le quintal. L'usine étant nouvellement établie sa production annuelle est en progression ascendante. »

Le 23 octobre 1813 l'ingénieur de l'arrondissement de Montauban Ginot fait un rapport appuyé par son chef Duchesne, suite à une visite à l'usine le 27 juillet 1813 et il constate que « l'établissement ne peut nuire en aucune manière aux propriétés riveraines tant inférieures que supérieures au dit établissement ; ce qui d'ailleurs est bien évident aucune plainte n'ayant été encore formée contre cet établissement depuis trois ou quatre ans qu'il existe. »

La question des plaintes semble pourtant récurrente si l'on en croit Garrigou lui-même qui écrit au Préfet vers 1817 mais elles concernent peut-être la seconde phase de construction de l'usine qui intervient en 1815 : « Les discussions qui ont lieu journellement entre les riverains de l'usine de Courbeval, ou forge à fer, sise à Bruniquel, dont je suis le concessionnaire m'obligent à revenir à la teneur de l'ordonnance Royale de 1816. »

# **Éléments de l'usine de Courbeval**

Le 18 octobre 1811 l'ingénieur en chef D'Aubuisson, un membre de l'administration nationale des mines présente ainsi la situation au baron préfet du T-et-G, De Pelletier :

« Le fourneau est très bien construit ; il en est de même de la digue faite sur la Vère pour la prise d'eau ; ces objets ne me paraissent pas valoir plus de trente mille francs et l'on a généralement dit dans le pays qu'ils ont coûté quatre et cinq fois plus et cela parce qu'on a procédé sans un plan bien calculé et bien suivi. Les mêmes individus qui ont déjà compromis leur fortune dans la construction de ce qui a été fait jusqu'ici se proposent dans ce moment d'entreprendre la construction d'une forge [il a été ajouté au-dessus : grosse] ». Et l'ingénieur indique qu'il faut son autorisation de préfet.

C'est le point de départ d'une bagarre riche en documents dont

## **La signature de Pernolet**

**L'affiche qui annonce  
La création de l'affinerie**

## 2 - L'affinerie

Un mémoire de Jean-Baptiste Garrigou au **directeur général des mines du royaume** permet de faire le bilan de l'action de 1795 à 1815 pour démontrer que la construction de l'affinerie à côté du haut-fourneau n'est pas une construction nouvelle mais le complément indispensable de l'usine existante.

Garrigou est obligé de s'adresser aux plus hautes autorités suite à une interdiction préfectorale de construction de l'affinerie et il commence d'abord par se plaindre :

« La contrariété continuelle que j'éprouve ainsi que ma Compagnie dans l'exploitation d'une usine dont je suis permissionnaire et dont la stagnation prolongée complèterait ma ruine en consacrant un découragement total pour toute entreprise industrielle, me font recourir à votre paternelle administration ; et ce ne sera pas inutilement que je vous aurai adressé mes réclamations respectueuses : elles reposent sur des faits de droits et des détails qui fixeront votre attention, en éclairant votre justice. »

Garrigou va insister tout au long de son texte sur la contradiction entre la légalité de ses actes et les embûches qu'il rencontre sans préciser cependant d'où viennent exactement les plaintes qui se matérialisent par des arrêtés préfectoraux.

### **Garrigou parle à présent de l'usine :**

« L'article 2 de la loi de l'an IV ne détermine pas d'une manière précise la position des usines à établir : elles devaient être sur les rivières de Vère et d'Aveyron, naturellement là où les localités et les convenances paraissent les plus avantageuses.

Après un examen du cours de ces deux rivières par le Sieur Ramus, ancien directeur de la fonderie de Creusot et actuellement propriétaire des forges de Beauchamp sur la Loire, l'ingénieur en chef du département et par plusieurs autres personnalités instruites, les positions les plus propres pour l'établissement de ces usines furent fixées. Les travaux furent commencés sur l'Aveyron au lieu dit Courbet ; des raisons particulières ont empêché de les continuer et l'on s'est borné à l'établissement formé sur la rivière de Vère au local appelé Courbeval. Cet établissement se composa d'abord d'un haut fourneau indispensablement nécessaire à la conversion des minerais en fonte ou en gueuse avec tous les accessoires comme prise d'eau, halle à charbon, magasins, logements... »

Entre les deux lieux pour l'usine, l'un est proche du village, celui de Courbeval ; l'autre est plus éloigné. Or pour des « raisons particulières » que Garrigou n'explique pas, il porte son effort sur Courbeval lieu qui va très vite provoquer des nuisances diverses pour les habitants (fumées, tapage, va-et-vient...). Or, après le haut-fourneau, il faut ajouter l'affinerie et là c'est la guerre avec les autorités.

## **Pourquoi l'affinerie ?**

« Mais l'établissement eut été incomplet s'il eut dû se borner à la construction d'un haut fourneau. Une affinerie était également nécessaire pour la réduction des fontes ou gueuses en fer forgé ; aussi cette seconde usine qui n'est véritablement qu'une dépendance de la première fut, elle, non seulement projetée en même temps, mais en formant la prise d'eau pour le roulement du haut-fourneau, on disposa sur le canal qui traverse l'établissement toutes les prises d'eau dont cette affinerie pouvait avoir besoin et on jeta les fondations.

L'inspection du plan que je joins à ce mémoire fera connaître toutes ces dispositions.

Cette affinerie est alimentée par la même prise d'eau, par le même canal que le haut-fourneau ; elle est construite à côté de cette première usine dans la même enceinte, elle ne peut donc porter aucune sorte de préjudice à qui que ce soit au monde et personne n'a intérêt à réclamer contre cet établissement.

La loi de l'an IV me laissait une latitude absolue et indéterminée sur toutes les usines subsidiaires qu'il me conviendrait de construire.

La loi de 1810, article 78 m'a maintenu dans l'autorisation qui m'avait été accordée par l'article 2 de la loi de l'an IV et dans la jouissance de l'établissement existant à l'époque de cette loi.

D'après cette pétition, ce magistrat envoya sur les lieux l'ingénieur en chef du département et consulta

Monsieur le conservateur forestier ; leur avis ont été entièrement favorable à l'achèvement de l'affinerie.

Ainsi quand j'aurais omis quelque'une des formalités exigées par la loi générale de 1791, cette omission serait couverte par les dispositions et article 78 de la loi de 1810 puisqu'il confirme même la jouissance des établissements formés sans aucune permission.

Mais à cette époque les fondations de l'affinerie étaient déjà commencées, les prises d'eau formées : cette seconde usine dépendants immédiatement de la première (du Haut fourneau) en étant une suite, un accessoire indispensable puisque sans elle, le travail reste incomplet, les fontes ne pouvant être converties en fer forgé ; cette deuxième usine, cette affinerie, commencée mais non encore terminée, ne doit-elle pas être cependant considérée comme faisant partie de l'établissement existant dont la jouissance m'a été confirmée ? et les dispositions de l'article 73 peuvent-elles m'être opposées relativement à cette affinerie ?

Ces dispositions m'ont eu évidemment en vue que la formation de nouveaux établissements et non la continuation des constructions déjà commencées.

Dans la même enceinte, sur les mêmes prises d'eau et dont l'achèvement ne pouvant préjudicier personne, elle n'est que le complément nécessaire d'un ancien établissement et d'un établissement autorisé par une loi expresse.

Les mines qui m'ont été concédées, le local où se trouve située mon établissement faisaient partie du

département du Tarn compris aujourd'hui dans le département du Tarn-et-Garonne. Je devais espérer de son administration le même appui et la même protection que j'avais obtenue de celle qui l'avait précédée. »

Pour terminer ce mémoire, Garrigou nous démontre que déjà à cette époque « l'opinion publique » avait son mot à dire plus qu'il fait référence aux désirs des habitants.

### **Garrigou en vient au fait, sa guerre avec le préfet du Tarn-et-Garonne :**

« Le vœu des habitants manifesté par les délibérations communales, les rapports des ingénieurs en chef des départements du Tarn et du Tarn et Garonne, celui du conservateur des forêts, développent les avantages généraux et l'utilité particulière de mon établissement. Ce ne peut être donc que par un malentendu que j'éprouve des tracasseries, même un procès à la réquisition de la partie publique qui paralyse mon usine en m'empêchant de me servir de mon affinerie pour convertir les fontes, les carcasses, les pièces manquées dont je suis encombré, en fer forgé dont la contrée éprouve un grand besoin et que le département du Tarn-et-Garonne, le département du Tarn, le département de l'Aveyron sont obligés de faire venir des forges de l'Ariège.

Pour me conformer au désir de l'administration du département du Tarn-et-Garonne et faire cesser toutes ces difficultés, j'ai demandé par

surabondance la permission de monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne de terminer la construction de l'affinerie par ma pétition du 5 juin 1813.

Cet achèvement ne pouvant être considéré comme une nouvelle construction et par conséquent soumis aux formalités voulues par l'article 73 de la loi de 1810, je croyais qu'une simple permission, une autorisation administrative devait suffire. L'achèvement de l'affinerie ne pouvait être suspendu sans pertes sans dommages. J'ai dû sans doute être bien étonné de recevoir l'arrêté de monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne du 22 janvier dernier dont je VOUS transmets copie.

Par suite de cet arrêté la construction de l'affinerie a été suspendue et j'ai été traduit à la requête du procureur impérial devant le tribunal civil de police correctionnelle de Montauban.

Ce tribunal par son jugement du 28 août 1813 sans avoir égard aux conclusions du dit procureur impérial a prononcé notre relaxe.

Je vous adresse monsieur le Directeur Général copie de ce jugement en vous suppliant de prendre connaissance des considérations qui l'ont motivé. Sur l'appel interjeté par le procureur impérial de Montauban la cour impériale de Toulouse a rendu le 10 février dernier un arrêt de défaut qui vient de m'être signifié le 22 de ce mois ; cet arrêt annule le jugement du tribunal de Montauban, nous condamne à cent francs d'amende aux dépens.

Je vais y former opposition afin d'avoir le temps de recevoir l'autorisation provisoire que je sollicite

de l'intérêt et de la protection que vous accordez aux établissements utiles.

Déjà d'après l'arrêt de défaut de la cour impériale de Toulouse, monsieur le Préfet de Montauban a pris le 5 mars dernier un arrêté qu'il vous a transmis je ne saurais concevoir, monsieur le Directeur Général le motif de tant de persécutions.

La pétition en demande d'autorisation que j'ai adressée le 5 juin 1813 à monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne était d'après la loi de 1810 tout ce que l'on pouvait exiger de moi : je ne peux accélérer ni les formalités administratives ni l'obtention du décret dont on me fait une loi.

Sa majesté occupée dans ce moment de trop grands intérêts peut-elle en être distraite pour des objets d'une aussi mince importance ? Voilà donc par les délais auxquels je suis exposé, délais dont le terme ne peut être aperçu, mon usine condamnée à la stagnation et sa ruine consommée. »

### **Le directeur général peut-il sauver Garrigou ?**

« Mais Monsieur le Directeur Général soutient de l'industrie et des établissements utiles vous nous tendrez une main protectrice.

Vous nous autoriserez provisoirement à mettre en activité notre affinerie jusqu'à ce que l'autorité suprême ait rendu le décret qui confirme cette autorisation si vous jugez toutefois que ce décret soit nécessaire après l'examen des raisons que je vous expose. Vous mettrez un terme aux

contrariétés auxquelles nous sommes en butte, au procès qu'on nous intente et vous ferez succéder le zèle et l'activité au découragement auquel nous sommes en proie.

Je dois encore vous observer Monsieur le Directeur Général qu'en vertu d'un arrêt de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne du 14 novembre 1812 ma demande tendant à conserver la jouissance de mon usine de Courbeval conformément à l'article 78 de la loi de 1810 a été affichée pendant quatre mois. Je joins à mon mémoire copie de cet arrêt, de l'affiche et du certificat du maire. Je pense cependant que cette affiche était surabondante ; l'article 78 n'y assujettait que les particuliers qui n'avaient point obtenu la permission.

Ayant rempli tout ce que l'on a exigé de moi, encore que je n'y fusse point obligé, comment puis-je être victime des mesures aussi rigoureuses et faites pour décourager toute espèce d'industrie sous un gouvernement protecteur des arts et des bons citoyens qui les cultivent.

Plein de confiance Monsieur le Directeur Général, dans vos intentions paternelles et bienveillantes, j'attends avec espoir le succès de la demande que je vous adresse : l'autorisation provisoire de la mise en activité de l'affinerie de l'établissement de Courbeval, commune de Bruniquel, département de Tarn-et-Garonne et la fin du procès que l'on me fait supporter. Daignez agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai

l'honneur d'être monsieur le Directeur Général  
votre très humble et très obéissant serviteur.

Le concessionnaire, Jean-Baptiste Garrigou  
Bordeaux le 25 avril 1814

Les arrêtés du préfet du Tarn-et-Garonne sont en effet très nombreux. Prenons seulement celui de janvier 1814. Il répète l'argumentation classique des opposants à Garrigou :

« Vu les rapports de M. l'Ingénieur en chef au Corps impérial des mines en date du 3 janvier 1812, 31 juillet et 16 novembre 1813 ;

Considérant que malgré l'avis susmentionné il a été construit en dernier lieu à l'usine de Bruniquel une forge ou affinerie laquelle est presque terminée

Arrête :

Art 1<sup>er</sup> : Il est expressément défendu au concessionnaire, aux fermiers, régisseurs et directeurs de la fonderie de fer sise dans la commune de Bruniquel de faire ou continuer aucune nouvelle construction, de la mettre en activité, sans y avoir été préalablement autorisé par un décret impérial.

Art 2 : Le dit concessionnaire, les dits fermiers, régisseurs et directeurs sont responsables de toute contravention à la précédente disposition.

Art 3 : M. le maire de Bruniquel donnera connaissance de cet arrêté aux individus précédemment nommés et en fera afficher un exemplaire à la fonderie et un autre à la porte de la maison commune. Ce magistrat se rendra à la fonderie de suite après la réception de cet arrêté, il y

dressera un procès-verbal des constructions qui y ont été faites depuis 1812 et il nous le transmettra.

Art 4 : Il veillera à ce que ne soit point contrevenu aux dispositions ci-dessus : Il dressera procès-verbal des contraventions, en transmettra un original à M. le procureur impérial près le tribunal de première instance après nous en avoir envoyé une copie.

Art 5 : M. L'ingénieur au Corps impérial des mines et M. le sous-préfet de l'arrondissement sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté, et de prendre telles mesures qu'il appartiendra pour parvenir à ce but.

Art 6 : Copie collationnée du présent arrêté sera transmise à M. le procureur impérial près le tribunal d'instance séant à Montauban, avec invitation de poursuivre le contrevenant aux dispositions ci-dessus devant le tribunal de police correctionnelle conformément aux titres X de la loi du 21 avril 1810 sur les mines.

Art 7 : Une expédition de notre arrêté sera aussi adressée à M. le directeur général des mines.

Fait en l'hôtel de la préfecture à Montauban le 22 janvier 1814. »

En réponse, le 1<sup>er</sup> juin 1814 Garrigou écrit à Monsieur le marquis de Villeneuve préfet du département du Tarn-et- Garonne. Nous ne citons que le début et la fin car il reprend des arguments déjà mentionnés.

Monsieur le marquis,

Concessionnaire par une loi du 22 prairial an 4 des mines de fer des communes de Penne et de Puycelisy, que j'avais découvertes et permissionnaire de l'établissement de la fonderie de Courbeval, près de Bruniquel, servant au traitement de ce minerai, j'ai l'honneur de vous prévenir que je m'adresse à Monsieur le directeur Général des mines pour obtenir de lui l'autorisation provisoire de mettre en activité l'affinerie que nous avons fait achever dans l'enceinte et attendant aux haut-fourneaux de notre établissement. (...)

Ainsi j'ose espérer que Monsieur le Directeur Général des mines, aura égard à ma demande, et qu'il fera cesser la procédure dirigée contre moi, à la requête de monsieur le Procureur Impérial, procédure qui n'aurait pas dû avoir lieu, puisque j'ai rempli toutes les formalités qui m'étaient prescrites.

Je réclame, monsieur le Marquis, votre protection spéciale pour un établissement utile, unique dans notre département et dans les départements qui l'avoisinent et je vous supplie de mettre fin aux entraves, dont on n'a cessé de nous entourer, et dont un découragement complet devrait être la conséquence si nous n'avions, Monsieur le Marquis, une confiance sans borne dans votre justice et dans votre paternelle administration. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant administré et serviteur. »Jean-Baptiste Garrigou

## Garrigou obtient gain de cause

Dés le 18 octobre 1811, D'Aubuisson, ingénieur en chef de l'administration des mines montre qu'il se méfie de Garrigou. Le 26 décembre 1816, il confirme ses craintes en écrivant de Toulouse au préfet du Tarn-et-Garonne pour lui dire qu'il s'incline devant la décision nationale qui donne raison à Garrigou mais qu'il n'en pense pas moins.

Cette lettre fait toute la lumière sur le véritable différent qui l'oppose aux propriétaires de Courbeval aussi la voici en entier :

« Monsieur le Vicomte,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avant-hier, copie de l'Ordonnance royale du 27 novembre dernier qui maintient le haut-fourneau de Courbeval, près Bruniquel, et permet au sieur Garrigou d'augmenter cet établissement d'un feu d'affinerie.

Quoique cet acte de l'autorité suprême soit rendu contre mon avis, je n'en veillerai pas moins à sa stricte exécution.

Je viens de l'écrire à M le Directeur général, tout en lui disant que je craignais que cette permission accordée à un homme qui ni bien, **ni crédit, ni moralité, ne devint un moyen d'agiotage, et ne fut plutôt, (entre les mains du sieur Garrigou) un titre employé pour tendre un piège à la bonne foi, que pour former un établissement utile...** »

La partie en gras a été soulignée par l'ingénieur.

Si on rapproche cette appréciation sur le personnage et un fait ultérieur déjà mentionné : «Garrigou se tournera en plus vers un Montalbanais, Vital Chaubet, qui fera faillite en 1816 ce qui obligea Garrigou à plaider pour récupérer l'usine en 1819.», on s'aperçoit que l'ingénieur n'a pas tout à fait tort sauf que celui à qui Garrigou tend un piège est ensuite son beau-frère, à qui il vend l'usine. Une usine qui se révèle à la fois un gouffre financier, et un établissement utile comme nous allons le voir.

## **Logo des Forges et Fonderies**

## 4 - La fin

### Garrigou veut vendre Courbeval

Au moment où Courbeval peut fonctionner correctement Garrigou obtient l'appui de son beau-frère pour acheter l'usine et la transporter enfin au bord de l'Aveyron. Il y aura tout d'abord un rapport de Messieurs Pernolet, ex-directeur des fonderies royales du Creusot et Billoin, ingénieur en chef du corps royal des ponts et chaussées à Cahors. Nous le citons en entier même si la lecture est fastidieuse car il démontre à la fois ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faudrait faire, à savoir la nouvelle usine de Caussanus.

« Au sujet l'usine de Courbeval à Bruniquel retenons qu'elle se comporte :

1° d'un haut fourneau d'environ huit mètres de hauteur, sur dix mètres de base, revêtu extérieurement, en pierre de taille en assez bon état quoique lézarde par le haut.

L'intérieur du haut-fourneau de forme quadrangulaire est hors de service n'ayant pas la forme nécessaire pour réduire les mines d'alluvions. Il est donc indispensable pour pouvoir mettre en feu, de se procurer des grains du Périgord pour faire le creuset à neuf et des briques réfractaires pour monter la cheminée au-dessus du creuset.

2° le vent est fourni aux fourneaux par deux grands soufflets en bois de forme prismatique,

lesquels sont mus par une roue hydraulique vicieuse dans sa construction, le courprier étant trop resserré. Les bascules qui relèvent les soufflets sont placés sur le couvert où il a fallu pratiquer une lucarne qui se trouve trop près de la cheminée de l'affinerie, ce qui est très dangereux pour le feu.

3° la halle de la fonderie serait assez spacieuse si l'on n'y avait pas construit dans l'intérieur des logements d'ouvriers ce qui est contre le bon ordre en renfermant des ouvriers pour coucher dans l'atelier principal.

4° la forge à fer ou affinerie, est dans un état pitoyable, l'atelier est trop bas, il est submergé à toutes les crues d'eau, alors il faut refaire l'ouvrage de l'affinerie pour l'empêcher d'être humide. Les soufflets courent le danger d'être perdus si l'on n'a pas le temps de les enlever - de là un chômage pour les ouvriers. Les murs de l'atelier sont en mauvais état ainsi que la charpente de la toiture. L'hourdon du marteau est vicieux en ce que l'arbre de la roue est court au moins de 35 à 40 centimètres. Il n'existe pas même de soc pour recevoir l'enclume. Et le plus grand vice de cet atelier est que la cheminée de l'affinerie est placée de manière que lorsque le vent du sud souffle le feu est jeté sur la lucarne qui couvre les balanciers des soufflets et met tout l'atelier en danger d'être la proie des flammes. C'est ce qui serait arrivé déjà à deux époques différentes, sans le prompt secours tout serait brûlé.

5° il n'existe aucune halle à charbon, point principal d'un établissement de ce genre.

6° la rampe ou pont de service pour monter au gueulard du haut-fourneau est hors d'état de servir, si l'on ne la refait pas à neuf.

7° une partie des murs de soutènement du canal qui fournit l'eau aux différentes roues s'est écroulée du côté de la cour, il en est de même pour ceux du canal de suite des roues de l'affinerie.

8° les lavoirs pour les minerais sont en très mauvais état, et très vicieux dans leurs formes ayant été établis sur le plan de lavoirs de mines limoneuses. Il n'en est pas ainsi pour les minerais d'alluvion qui exigent d'autres procédés pour enlever la gangue sablonneuse mêlée avec le minerai. Les prises d'eau ainsi que les canaux de fuite sont à faire à neuf.

9° (une partie qui concerne les routes)

10° j'observe que le terrain sur lequel l'on a construit les usines est ouvert de tous les côtés par conséquent il n'est pas difficile aux malfaiteurs de s'introduire dans les ateliers pour enlever et le fer et les outils qui ne peuvent être renfermés attendu qu'il n'y a point de magasin pour le faire.

11° il n'existe aucun logement d'ouvriers autre que ceux qui sont mal à propos dans l'intérieur de la halle de la fonderie et encore moins d'ateliers de menuisier, forger, maréchal, charron, écurie, grange ... »

Après le portrait de tout ce qui ne va pas, voyons quel projet pour l'avenir, un projet qui ne pourra pas se faire à Courbeval ?

« Il est donc de toute nécessité et même indispensable pour travailler dans ces usines avec plus de succès que l'on ne l'a fait jusqu'à ce jour de faire toutes les réparations et améliorations désignées ci-dessus.

1° de refaire à neuf l'intérieur du haut-fourneau.

2° rechanger le système de la marche des grands soufflets afin de supprimer la lucarne qui laisse le passage au feu qui peut venir de la cheminée de l'affinerie.

3° démolir les logements qui sont dans la halle de la grande fonderie en y laissant seulement un bureau et un logement de gardien.

4° changer tout le système de l'affinerie pour en relever le sol, améliorer le mouvement du marteau et y établir un point d'appui pour recevoir l'enclume.

5° construire des halles à charbon isolées de la fonderie afin qu'en cas d'incendie toutes les usines ne soient pas anéanties.

6° refaire le pont ou rampe qui sert à monter les matières au gueulard du haut-fourneau en y ajoutant une petite baraque pour mettre le gardien du haut-fourneau à couvert, lequel ne doit jamais quitter son poste que lorsqu'il est relevé.

7° réparer et élever les murs de soutènement du canal ou bassin qui contient l'eau qui alimente les roues hydrauliques pour les mettre au moins à la hauteur de l'exhaussement de la chaussée ainsi que ceux des canaux de suite.

8° renouveler les prises d'eau et les canaux de suite aux bassins et lavoirs.

9° réparer la chaussée.

10° faire les murs de clôture pour fermer l'ensemble des usines, y pratiquer une porte cochère, une petite porte ou guichet ainsi qu'une loge de portier.

11° établir des ateliers pour une petite forge et ajustage, une menuiserie pour confectionner les modèles, charpenterie, charronnerie et magasins pour contenir le fer au fur et à mesure de sa fabrication, une écurie à contenir au moins quatre chevaux, et enfin construire des maisonnettes pour les principaux ouvriers tels que fondeurs, mouleurs, forgerons et régisseurs... l'on conçoit que tous ces logements sont d'urgence pour empêcher que les ouvriers soient obligés d'aller coucher et prendre les repas en ville, ce qui donne l'occasion de se mettre en débauche et empêche de les rallier au moment de couler, d'où il survient par suite qu'on coule des fontes froides et quelquefois un engorgement au fourneau ainsi que cela est arrivé trop souvent.

Mais quand on considère que toutes ces améliorations et constructions se portent à la somme de 50.000 F on y porte toute son attention surtout lorsqu'il s'agit d'une usine susceptible de manquer d'eau quatre et quelque fois six mois de l'année ; durée pendant laquelle en supposant qu'il y eut assez d'eau pour les soufflets, les autres usines seraient en chômage et les ouvriers sans occupation.

De plus je suppose que si le fourneau fut en roulement parfait pendant six mois de l'année, il produirait au moins 700 milliers de fonte dont on serait embarrassé vu que l'affinerie seule aurait de la peine à réduire  $\frac{1}{4}$ , au plus  $\frac{1}{3}$  en fer malléable.

Une pareille usine, quoique l'on fasse, sera toujours onéreuse, la trop petite superficie du terrain qui la compose est trop peu étendue pour y pouvoir faire toutes les constructions commandées par la plus absolue nécessité. On ne pourrait donc y mettre les mains sans faire l'acquisition de quelques terrains adjacents...

Je conclus à ce que, si l'on persiste à avoir un établissement de ce genre, il est indispensable pour qu'il ne soit pas onéreux comme celui de la Vère, de le porter en entier à Caussanus sur l'Aveyron en suivant les projets et devis que je soumettrai.

Bruniquel le 20 juin 1820.

Rédigé à Vienne (Isère) le 25 juillet

Les critiques de l'ingénieur D'Aubuisson étaient donc fondées et la stratégie de Garrigou peu adaptée aux besoins d'une usine à fer. Mais il aura semé la graine qui donnera la grande usine...

# L'USINE DE CAUSSANUS

## 1° Premiers pas

Pernolet a signé la mort de Courbeval mais c'est cependant le même Garrigou qui, de Bruniquel, le 25 juin 1821, présente le nouveau projet à Monsieur de Balsac chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, Préfet du département du Tarn et Garonne. Dans ce nouveau rapport nous allons apprendre à connaître le vrai projet de l'usine à fer.

« Monsieur le Préfet,

Jean-Baptiste Garrigou, domicilié à Bruniquel, canton de Monclar, arrondissement de Montauban, département de Tarn et Garonne, à l'honneur de vous exposer que le 10 juin 1796, il obtint du gouvernement une loi en sa faveur pour la concession des Mines de fer, gisant dans les communes de Penne et de Puycelcy, département du Tarn. Que nanti de ce droit, et pour en tirer parti, le sieur Antoine Pernolet, l'un des intéressés, fit l'acquisition du terrain de Jacassou et d'une partie de celui de Caussanus ; de plus, il fut aussi acquis un vieux moulin contigu, dont les masures existent ; le tout situé sur la rive gauche de l'Aveyron.

Qu'il obtint de l'administration départementale du Tarn dans le ressort duquel se trouvait alors les

terrains précités, l'autorisation de construire les usines nécessaires pour la réduction des minerais et pour leur conversion en fer forgé ; que l'emplacement de la digue fut déterminé par l'ancien local, et sa hauteur fixée par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées de ce département, le 8 janvier 1802.

Qu'ayant mis la main à l'œuvre pour commencer son établissement, il fut entravé par les malheurs du temps.

Que pour ne pas perdre le droit de concession, il se borna simplement à établir sur la rivière de Vère, à 1200 m du local précité, près de Bruniquel, un seul haut-fourneau avec un feu d'affinerie, en renvoyant à un temps plus opportun la reprise de son premier projet.

Le requérant ayant acquis la certitude que la qualité des minerais et leur produit étant avantageux, mais que le petit établissement sur la Vère était onéreux, manquant d'eau plus de six mois de l'année, et trop restreint par l'emplacement qu'il occupe, s'est décidée à reprendre le projet du grand établissement sur l'Aveyron et à détruire le haut-fourneau précité.

Que pour parvenir à son but, il s'est adjoint en commandite M. Auguste de Lapeyrière, Receveur-général des finances du département de la Seine, et M. Pernolet, ex-directeur des Fonderies royales du Creusot (Saône et Loire).

# **Le début du canal dans le plan de Caussanus**

L'établissement se composera comme l'indiquent les plans ci-joints :

1° D'une digue sur l'Aveyron, afin de porter les eaux dans le canal de dérivation destiné à alimenter les diverses usines et lavoirs ;

2° De deux hauts-fourneaux de réduction, pour en avoir alternativement un en activité ;

3° D'une forte machine soufflante pour fournir le vent à tous les feux. Cette machine sera composée de deux cylindres en fonte alésée d'environ 1m 60 de diamètre et d'un régulateur hydraulique ;

4° De trois feux d'affinerie pour convertir la fonte en lopins ;

5° D'un hourdon de gros marteau pour cingler ;

6° De deux laminoirs pour étirer les lopins en bandes et carrés de divers échantillons ; (à ces laminoirs seront adaptés à volonté des cylindres à tôle, à fenderie etc..) ;

7° D'un martinet et sa chaufferie pour servir, au besoin, à la confection des pièces de mécanique, outils etc...

8° Enfin de deux fours à réverbère pour réduire la fonte en seconde fusion etc...

Le combustible sera pris dans la forêt royale de Grésigne et autres bois des environs. Le coak et la houille le seront à Carmaux.

La consommation des charbons de bois est présumée de quinze à seize mille quintaux, celle de la houille d'environ deux mille.

Il espère, Monsieur le Préfet, d'après cet exposé que vous voudrez employer votre intervention pour

lui obtenir du Gouvernement et le plus promptement possible, la permission voulue par l'art. 74 de la loi du 21 avril 1810 ; il vous prie d'observer que cet Etablissement est le seul de ce genre, non-seulement dans votre département, mais encore dans le Midi de la France, et que ses produits ont été reconnus aussi utiles à l'agriculture qu'au commerce. Il a l'honneur d'être avec votre respect, Monsieur le Préfet. Votre très humble et très obéissant serviteur. Jean-Baptiste Garrigou »

Notes sur ce rapport :

Garrigou mentionne la première autorisation concernant la hauteur d'eau sur la chaussée. Il sait que là réside la première tonne d'ennuis !

Il demande une action "prompte" or les projets industriels ont besoin de la plus grande patience. Les entraves ne vont pas manquer et une fois de plus la légalité sera souvent contournée.

Pour la digue la réception des travaux date du 6-11-1827 par l'ingénieur du département : « Après avoir vérifié le repère placé le 8-03-1822 par l'ingénieur de l'arrondissement en présence des autorités locales, j'ai reconnu la hauteur du barrage, la largeur des vannes, la hauteur de leur seuil ainsi que les repères en fer qui déterminent le premier en aval l'étendue de la concession, le deuxième la hauteur du barrage et le troisième la hauteur d'eau pour laquelle les vannes doivent être ouvertes. Toutes ces cordonnées s'étant trouvées parfaitement conformes... » le canal fonctionne.

## **Détail du plan de Caussanus**

## Sur les acheteurs de Courbeval

Jean-Louis Lapeyrière se marie en le 17-10-1773 (20 ans après le père de Garrigou) avec Rose Lavour. Il a vingt-quatre ans étant né le 8-12-1749 à Cahors. Sa femme a 3 ans de moins que lui. Ils auront neuf enfants. Jean-Louis-Antoine resta célibataire et naquit le 17-1-1775 pour mourir en 1856. Marie-Jeanne Perette naquit un peu moins de neuf mois après, le 30-9-1775. Antoinette Rose, celle qu'épousera Garrigou naquit en 1777 et avait donc 21 ans au moment du mariage. L'épouse de Bessières qui deviendra maréchal d'Empire naquit en 1781 et s'appelait Marie-Jeanne-Madeleine (son mariage s'est produit en 1801). Les deux derniers enfants sont morts assez jeunes.

Il reste les deux personnages qui nous concernent : Fabien Sébastien Jacques naquit en 1778 et surtout Jean Joseph Augustin né à une date inconnue qui épousa Elise-Cecile Cardon en 1813. Elise apporta sa dot dans l'affaire de Bruniquel, une dot qui n'était pas mince puisqu'elle se montait à 400.000 F. Augustin meurt en 1831 et il avait déjà cédé fictivement l'affaire à son frère Sébastien dès 1824. L'origine de la fortune du père Lapeyrière n'a rien d'industrielle puisqu'il était homme de loi, ce qui lui valut la prébende de receveur général de la Seine, titre dont le fils aîné hérita.

Garrigou vendit donc son usine à un bon prix à Augustin Lapeyrière : le tout 70.000 F avec en plus l'obligation de construire une nouvelle usine.

## **Autre détail de Caussanus**

Concernant la vente d'Augustin à Sébastien, on peut penser qu'elle est fictive car le 26 janvier 1830 Augustin s'adresse au préfet de Tarn-et-Garonne pour lui demander la concession des mines de houille et de fer sur la propriété de M. Poux à Laguépie ! Il écrit :

« La nécessité où se trouvent les maîtres des forges d'employer la houille comme combustible, vu la diminution progressive du bois, et l'intérêt évident qu'à le Gouvernement à protéger tous les établissements de ce genre, qui contribueront à ce que la France se suffise à elle-même, et écarte l'importation de fers étrangers, font espérer au pétitionnaire que vous voudrez bien accueillir sa demande, s'engageant à payer les redevances fixes et proportionnelles de l'impôt sur les mines, ainsi que celles dues aux particuliers le cas échéant ; que d'après les articles de loi du 21 avril 1810, il offre 5 centimes de redevance par hectares de terrain compris dans la concession demandée ; le tout conformément aux lois en vigueur sur cette matière. »

Les questions d'impôt sont permanentes d'où cette longue citation pour les faire comprendre.

D'ailleurs au même moment Sébastien Lapeyrière obtient satisfaction sur cette question de redevance. Il renonce à la concession des mines de Penne et Puycelsi et le préfet du Tan et Garonne le confirme dans son souhait.

Dans cette demande de novembre 1829 nous trouvons la confirmation de la vente de Caussanus d'Augustin à Sébastien en mars 1824 chez Me Fourchy à Paris, vente qui faisait suite à celle du 30 septembre 1821 chez Me Capelle à Toulouse entre Garrigou et Augustin au prix de 70 000 F.

Sébastien écrit :

« Le soussigné à l'honneur de vous exposer que, s'étant de plus en plus confirmé que les mines susdites ne sont que des mines de grain qui ne peuvent être exploitées qu'à ciel ouvert, il vient vous déclarer que ces mines n'étant que des mines d'alluvion, il renonce purement et simplement à la susdite concession. Il vous prie donc, Monsieur le Préfet, de vouloir le faire décharger des redevances de toute nature établie sur la concession des mines par la loi du 21 avril 1810, au moyen de la présente renonciation.

Il vous supplie aussi de vouloir lui faire accorder la permission d'exploiter ces mines à ciel ouvert, ainsi que leur nature le comporte, le pétitionnaire susdit s'engageant à se confirmer aux règles établies par le titre 7 et 2 de la même loi précitée, pour l'exploitation des minerais d'alluvion. »

Dans les deux cas, les deux frères Lapeyrière sont indiqués « prenant domicile à Montauban chez M. J.B. Garrigou ».

## Les débuts de l'usine

Le transfert à Caussanus est entamé dès le 18 mars 1822 car d'après le maire de Bruniquel l'allée de peupliers a été plantée et Pernolet se prépare au transfert.

C'est donc Pernolet, qui, après la critique de Courbeval établit un nouveau projet grandiose pour une nouvelle forge, celle de Caussanus. Garrigou a donné ses documents aux Archives du Tarn-et-Garonne et en conséquence on est renseigné sur les déboires de la première forge, mais concernant la nouvelle nous possédons moins d'outils d'analyse.

On retrouvera les problèmes de chaussée. Sur la Vère comme sur l'Aveyron la question est récurrente. Le 4 novembre 1815, l'ingénieur en chef des mines charge le garde-champêtre de visiter fréquemment l'usine de Courbeval et de dresser procès-verbal sous peine de destitution si la forge fait le moindre travail. A ce moment-là, la guerre est très dure entre la direction de l'usine et les autorités de la préfecture. C'est « qu'on a voulu forcer la main à l'administration. » En plus de la fonderie, les directeurs veulent des ateliers pour transformer la fonte mais alors il faut augmenter la puissance de l'usine et on semble craindre que la chaussée ne soit à nouveau élevée au détriment des riverains. En 1827, sur l'Aveyron, même problème.

« Les vannes sont comme si elles n'existaient pas puisqu'il est impossible de les manœuvrer en temps de crue. » Et le va-et-vient concernant la hauteur de la chaussée sera incessant de 1825 à 1827.

En novembre 1828 ne sont achevés que les deux hauts-fourneaux notent les autorités.

## 2° Fonctionnement

Un rapport d'un ingénieur en date du 13 novembre 1828 indique la présence de deux hauts-fourneaux, trois feux d'affinerie, une chaufferie et son martinet et deux fourneaux à réverbère.

Il conclut cependant : « Il y a un mois, seulement les deux hauts-fourneaux étaient achevés. »

Ce rapport correspond aux plans de Pernolet et à la description de son projet qui présente le principe du nouvel établissement. On peut le comparer au texte important qui va paraître dans ***le Courrier du Tarn-et-Garonne***, en 1847 au moment de la vente et on constate donc que pendant vingt ans, l'usine de Bruniquel se situe parmi les forges très importantes de la région.

A sa naissance vers 1830, il y a essentiellement trois types de forges : celles qui ont adopté l'ensemble des procédés anglais, fonte au coke et fer à la houille ; les entreprises mixtes qui utilisent des fontes au bois pour fabriquer des fers à la houille, et enfin les usines marchant exclusivement au bois. L'usine de Bruniquel se situe dans la deuxième

catégorie. L'importance des forêts qui entourent Bruniquel ne devait pas inciter la forge à passer au « tout houille » même si Carmaux n'était pas loin.

Dans le four à réverbère chauffé à la houille, on fondait de la fonte au-dessus de laquelle on constituait une scorie riche en oxyde de fer qui oxydait le carbone et autres impuretés pour obtenir un fer de grande qualité. La description des produits envoyés à l'Exposition Universelle de Londres par le directeur des forges de Bruniquel montre que ce four sert uniquement au réchauffage, le directeur vantant surtout les mérites du travail au charbon de bois.

Pour assurer la qualité, l'entreprise embauche dès le départ un lamineur anglais dont les compétences sont généralement supérieures aux ouvriers français ce qui fait que, payés à la tâche, pour une tonne de fer le Français recevait 5F et l'Anglais 7F. De tels ouvriers qualifiés arrivaient à gagner 2000 F par an quand l'instituteur du village arrivait à peine à 500F. Cette usine est contemporaine de celle de Decazeville et s'inscrit dans le même caractère d'avant-garde sans être totalement à la houille.

Dans l'Aveyron, les concessions sont achetées par Decazes en 1825 et ce n'est qu'en juin 1826 que naquit la Société Anonyme des Houillères et Fonderies de l'Aveyron. Le premier Haut-Fourneau fut mis à feu en novembre 1828 et la forge fut décidée en 1829 au moment où celle de Bruniquel entrait en action.

## **Que produit-on et comment à Caussanus ?**

Malheureusement, pour cette importante question, les documents manquent. Nous allons commenter le seul qui existe et qui date de 1832, au début de la Forge. A cette date, avec l'Etat civil on découvre l'arrivée des «faiseurs de pièces» qui démontrent que la forge tournait à plein régime car faire des pièces c'est l'achèvement du travail sidérurgique.

Tout d'abord le document indique que pour 1832 il n'y a pas eu grande production car, après les basses eaux, s'est produit au cours de l'hiver 1833, une crue qu'on n'avait pas vue depuis 80 ans (3 m 50 au-dessus du sol des forges). Ces faits s'ajoutant à la mort de Monsieur Lapeyrière, il y eut beaucoup de chômage et les ateliers de charité de la commune furent appelés en renfort.

Au moment de payer les impôts, en 1832, le problème ressurgit. Les gérants de l'usine ne veulent pas payer de redevance. « Les fontes obtenues sont toutes sur place à l'exception de deux voitures expédiées à Toulouse. » Donc le travail n'a produit aucun bénéfice, les fontes envoyées à Toulouse servant à faire des essais.

Un seul haut-fourneau fonctionne avec une bonne dizaine d'ouvriers. Il est au charbon de bois, l'autre restant inactif.

Au fourneau à réverbère on ne trouve que trois ouvriers mais trois ouvriers classés spécialisés.

La matière première en minerai est de 20.687 quintaux à 1 f 30 le quintal. Elle donne 7367 quintaux de fonte qui ensuite se transforment en 4517 quintaux de fer à 35 f le quintal.

Pour l'année précédente (donc 1831) on a respectivement 25.000 quintaux. 8000 quintaux, 5659 quintaux concernant le fer en lopins. Mais est ajouté le chiffre de 3850 quintaux de fer laminé à 60f soit une recette de 231.000 f.

Tout chiffre n'ayant de sens qu'en comparant voici les chiffres donnés habituellement. 1 f 50 pour le minerai (ce prix inclut le prix du lavage) et 1 f 50 pour le transport. On constate que l'entreprise se débrouille pour abaisser les prix puisque le transport comme le minerai sont payés à 1 f 30. Si on prend une usine comme Audincourt qui déclare au même moment 522 ouvriers et produit une valeur en Francs de 3.500.000, l'usine de Bruniquel arrive loin derrière avec 80 ouvriers et pour 1831 une valeur de 231.000 f. Mais il faut y insister l'usine n'est qu'à la moitié de sa capacité.

Si on regarde maintenant le rapport minerai / fonte on constate un taux de 32% ce qui correspond par exemple aux taux enregistrés à Fourchambault qui utilise aussi des mines alluvionnaires.

Le prix de revient tenant surtout aux prix du combustible on peut constater une fois encore qu'à Bruniquel on paie moins cher qu'ailleurs puisqu'on paie 6 f ce qu'à Fourchambault on paie 12 f (mais la comparaison est peut-être difficile car à Bruniquel le plus souvent le bois appartient à l'entreprise qui de

ce fait ne compte peut-être que le prix de la carbonisation).

Pour la houille par contre, la comparaison est plus simple sauf avec les usines de fer qui sont sur des gisements de charbon vu là aussi le prix important du transport. A Bruniquel la tonne de houille est payée 3 f 85 et à Rive-de-Gier entre 4 f 74 et 5 tandis qu'à Blanzzy elle est entre 3 f 40 et 3 f 60. Au départ, la forge se situe parmi les petites unités mais avec un rendement incertain.

Autre comparaison : Les Forges de Basse-Indre déclarent aussi 80 ouvriers et annoncent une valeur de la production de 1 080 00 f. Dans le tableau fournit par la Forge de Bruniquel on peut considérer que la valeur de la production est uniquement le prix du fer laminé sachant qu'il vient du fer en lopins, produit lui-même de la fonte brute. Cependant sur le tableau la valeur en francs de la production apparaît à chaque ligne et au total on obtient presque 700 000 f.

Le document reste évasif à la partie « salaire ». Les responsables des Forges indiquent seulement, ce que tout le monde sait, qu'ils varient suivant les emplois.

Ce rapport détaille cependant mieux les emplois : 3 à l'atelier de moulage ; 26 aux affineries au charbon de bois ; 8 à la chaufferie à la houille ; 22 aux laminoirs à barreaux. Au total on a 26 ouvriers spécialisés (à rapprocher des 20 logements à la cité ouvrière) et 54 ouvriers non spécialisés. Il y a une machine à fendre qui ne semble pas fonctionner.

Par contre il n'y a encore personne au martinet destiné à accueillir les « faiseurs de pièces » que nous rencontrerons plus tard.

Le débouché reste également très vague : Paris, Toulouse, Bordeaux. Dommage que pour les autres années un double de l'enquête envoyée à Paris (et dont il existe les récépissés) n'ait pas été conservé aux Archives départementales du 82.

### **La vente de l'usine**

A la fin de 1847 les Tarn et Garonnais peuvent prendre conscience du phénomène étrange : Bruniquel a une forge considérable. L'unique quotidien, ***Le Courrier du Tarn-et-Garonne*** publie, pour cause de vente aux enchères, les propriétés liées aux Forges et pour la première fois il faudra, pour une telle annonce, trois pages du journal. Au total la mise à prix est fixée à 450 000f !

La vente se fait à la requête de quatre personnes Fabien- Sébastien- Louis- Gustave Lapeyrière, chef d'exploitation des chemins de fer de Rouen et du Havre et demeurant au numéro 15 Rue d'Amsterdam à Paris ; son frère : Jacques-Fabien-Sébastien-Henri Lapeyrière, sous-officier domicilié au 13 rue d'Angoulême Saint-Honoré à Paris ; les sœurs des précédents : la femme du sous-préfet de Muret Monsieur Fleury s'appelle Rose-Mathilde Lapeyrière et l'autre, Rose-Euphémie Lapeyrière vit seule chez sa mère au même endroit qu'Henri Lapeyrière.

# **Le titre du journal pour annoncer la vente**

Leur frère Jean-Joseph-Pierre-Augustin Lapeyrière est mort à 52 ans le 24 novembre 1831 à Gaillac. Il venait d'inspecter ses propriétés et il fallut faire un inventaire en 1832 puis trouver un accord avec les créanciers. Les biens liés à l'usine étaient gérés par des directeurs-gérants. Mais les enfants ont décidé de vendre pour se partager les résultats. Vendre quoi ?

### L'usine à fer

« L'usine à fer est située sur la rive gauche de l'Aveyron, au Roc de Courbet, sous Bruniquel et a son arrivée sur une route départementale allant de Montauban à Alby, par une chaussée ferrée, en prolongement de laquelle s'étend une avenue de peupliers qui aboutit à la grille d'entrée de la fabrique.

Cette usine se compose d'une vaste cour ayant entrée par une grille à deux vantaux entre pilastres en pierre avec deux portes cavalières.

### D'un bâtiment d'ateliers (...)

De deux bâtiments parallèles placés à droite et à gauche de l'entrée en faisant face à la cour : tous deux élevés d'un rez-de chaussée sous grenier : l'un dit de l'administration et affecté aux bureaux et caisse et au logement du directeur avec jardin, l'autre renfermant des logements. D'une grande halle de 22 mètres carrés. Ce bâtiment, de très solide construction en pierre sur la face, est décoré de ce côté d'un grand fronton masquant le comble.

D'un canal d'environ 100 mètres de long, bordé par une chaussée et dans lequel les eaux de l'Aveyron sont introduites à travers un rocher percé à cet effet avec digue en travers de la rivière pour élever les eaux du canal.

D'un bâtiment de 80 mètres de long sur 8 mètres de large, entre le canal et la rivière, avec halle faite par extension dans la plus grande partie de la longueur : le dit bâtiment renfermant la machine soufflante, la forge du gros et du petit fer, avec chacun, deux feux d'affinerie, l'atelier de laminage et ceux du treuil pour écraser le caillou, et du tour notamment pour la confection des cylindres : le tout avec les machines hydrauliques qui lui donnent le mouvement.

D'un autre grand bâtiment de treize travées de long, régnaent en aile à droite dans toute la profondeur de la cour, et comportant une écurie pour dix chevaux, avec greniers à fourrage ; cinq grandes travées de remise, deux ateliers, l'un de mécanicien et l'autre pour casser la castine, et un grand atelier de forge et de serrurerie : le tout surmonté de greniers.

De trois grandes halles à charbon pouvant contenir ensemble un approvisionnement de 35 à 40.000 kilogrammes de ce combustible, dont deux pour le service des hauts-fourneaux et la troisième pour celui des forges et de la chaufferie.

À droite des premiers règnent deux plateaux formés par le talus de la montagne, dont un dispose

à hauteur des combles de ces halles pour la réception du charbon venant des forges par la grande route, et l'autre sert au dépôt du minerai à la hauteur des gueulards. Enfin deux cours particulières, l'une, pour la mise en botte du fer et sa pesée, l'autre, pour le dépôt du charbon de terre, un hangar de charpentier et un bûcher.

En dehors de l'enceinte de la fabrique, sur l'avenue, sont deux derniers bâtiments étant en suite l'un de l'autre et élevés d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage pour logements ouvriers au nombre de vingt, avec petit bâtiment derrière à usage de celliers pour chaque logement, et four banal ; adossé au second de ces bâtiments existe une construction en appentis pour logement d'employés.

Au-devant de ces bâtiments, de l'autre côté de l'avenue s'étendent les jardins des employés et ouvriers, en partie clos de murs, à la suite une pièce de terre en nature de pré et au pourtour du surplus de la fabrique, différentes parties de terres, prés, pâture et friches, avec deux petits bâtiments pour étable et grange.»

**La vente contient aussi « une ancienne usine dite de Courbeval » :**

« Il ne reste de cette usine, qui était située sur la rivière de la Vère, que l'emplacement, sa digue, son canal, un pigeonnier et une portion de bâtiment provenant d'une ancienne halle dans laquelle a été pratiqué un logement d'ouvrier. L'emplacement, présentement en nature de pré et pâture, avec

bordure d'arbres le long de la rivière comprend les n° 965 et 970 du cadastre de Bruniquel, section G, pour la contenance de soixante quatorze ares. Tenant du côté du levant à la rivière, d'autre du couchant au chemin de Bruniquel à Noals, d'un bout du nord à la route de Montauban à Gaillac, attendant le pont et de l'autre en pointe à la rivière. »

### **Qui travaille à l'usine ?**

Le document de base de cet article est le recensement de 1841 pour sa partie Caussanus. Les noms sont donnés par ordre alphabétique, mais sur le document ils le sont par ordre d'importance. Le premier, Charles Moreau, directeur à ce moment-là n'apparaît pas. Avec lui ça fait vingt familles tout juste. Le numéro 2 est Daumont Baptiste qui doit être le caissier. Il entre dans les trois familles qui ont une domestique avec Courthiade et Coslett.

Pour compléter ce document je l'ai confronté à l'Etat Civil.

Si les habitants de Caussanus en 1841 forment une population stable, installée avec la forge elle-même (vers 1830) il faut constater tout d'abord les mouvements précédents.

Trotel Eustache et Pierre Gasc sont les premiers forgerons habitants de la forge à se signaler sur le registre des naissances (en 1827 et en 1829) et ils ne sont plus là en 1841. Le départ de Jean-Baptiste Degoutte qui se signale aussi dès le début, apparaît plus compréhensible puisqu'il est charpentier et que

manifestement, en 1841, l'usine n'a plus besoin de ses services, tous les bâtiments étant en place. De plus il vient de loin (Saint Jean des Vignes, dans le Rhône) et même s'il trouva femme à Bruniquel (Rose Puech) il partit vers d'autres «chantiers».

	date	Naissance Lieu
Anduze Eugene	1808	Milhau-Aveyron
Anduze Lucien	1804	Milhau-Aveyron
Comac Bernard	1811	
Coslett Edouard	1796	Angleterre
Coursières	1797	Bruniquel
Courthiade Alain		
Daumond Baptiste		
Degros Antoine	1791	Fruizan-Jura
Escande Etienne	1806	Lot et Garonne
Figuier Louis		
Griffoul Jean	1800	
Lapergue Vincent	1799	
Moncéré Pierre	1809	Bruniquel
Montagnac Victor	1802	
Nickil Jean	1802	Bruniquel
Okim Thomas		
Robertet Claude	1808	
Roche Antoine	1805	

Le document ci-dessus est un résumé du recensement (voir en partie documents) qui donne le nom des travailleurs en 1841.

Si je compare cette liste avec le registre des naissances en 1830 je constate que les premiers employés définitifs y apparaissent déjà : Claude Robertet, Edouard Coslett, Pierre Figuier (en 29 était déjà là Antoine Degros) mais cinq autres personnes ne feront que passer Jean-Pierre Filliol, Jean-Baptiste Perrin, Jean-Baptiste Javelle, Antoine Delaye et Jean-François Bourdoncle.

### **Le cas des Anglais**

Dès le 9 novembre 1829, pour le mariage du caissier des Forges, Monsieur Delaye, et d'une jeune bruniquelaise, Jeanne Hilaire Gasc, nous découvrons parmi les signataires Francis Adcok qui a 37 ans et est le directeur de l'usine. Sans doute un Anglais pour lancer l'opération. Le caissier vient lui aussi du Creusot et est fils de médecin.

Après Adcok il y a Edouard (William) Coslett. Il est un des Anglais de référence à la cité ouvrière. Il passera souvent à l'Etat civil.

Dès 1830, Pierre Puech propriétaire de 55 ans, est présent pour la naissance du fils du lamineur puis maître-lamineur. Idem en 1832.

Edouard Coslett passera au registre des naissances en 1831 et 1834.

Les décès donnent d'autres renseignements :

« Le 28 février 1834 Jean-François Lapisse le forgeron et Guillaume Ratier le marchand de chiffon

déclarent le décès de Rosa Coslett âgée de 9 heures et fille d'Edouard Coslett et d'Eliza Armand Marie, Anglais d'origine. »

Coslett vient de Nantes tout comme un autre Anglais désigné comme « mouleur de sable » et qui s'appelle, Thomas Hopkins.

Est-ce qu'il y a un rapport avec « la tombe de l'Anglais » que les promeneurs découvrent sur le coteau face au village ?

Il s'agit en fait de la tombe d'un Français né en 1832 et décédé le 8 décembre 1876. Il s'appelle Antoine Alfred Arbus-Lapalme noté propriétaire, célibataire, et fils de Jules Arbus Lapalme et Madame Duboys. Il a donc 44 ans à son décès. Deux agriculteurs font la déclaration.

Dit-on alors « tombe de l'Anglais » car réalisée par un Anglais de ses amis ? Il est sûr que cette tombe en un lieu magnifique n'est pas ordinaire car en toute logique le mort aurait dû être comme tout le monde placé au cimetière.

### **Les autres ouvriers**

En 1830, pour vingt maisons, huit naissances sont enregistrées à Caussanus. La cité ouvrière a dû s'animer. L'ouvrier commençant à faire nombre, le nombre signifie les différences : différences des métiers, des origines, des revenus etc... N'oublions pas que le site regroupe tout le personnel et pas seulement les ouvriers.

Jean-Baptiste Perrin travaille avec Charles Mourrot aux Forges du Midi (les deux appartiennent au Corps Royal d'Artillerie) et sont de passage à Bruniquel. Pour cette personnalité le témoin de la naissance sera Pierre Puech propriétaire de 55 ans, le père de l'épouse du charpentier Jean-Pierre Degoutte que nous avons croisé et qui, comme les déjà nommés, sait signer.

En 1831 on enregistre la présence d'un autre forgeron encore là en 1841 : Vincent Lapergue et Robertet repassent sur le registre. On note l'arrivée d'une autre famille qui ne fait qu'un passage rapide : Joseph Magniol.

A l'autre bout de l'échelle sociale on découvre Pierre Péri ancien cultivateur à Caussanus (il accompagne Trotel en 1829) devenu voiturier. Comme les autres voituriers, il n'a pas accès aux logements de la cité.

En 1833 Jean-Pierre Degoutte est toujours là. Les deux autres à passer à l'Etat Civil sont maintenant installés : Lapergue et Robertet.

En 1834 cependant on enregistre encore des habitants seulement de passage : Jean-Baptiste Derro, Jean Vialard et Jean Farganel. Par contre Louis Anduze fait son apparition aux côtés de Robertet et Figuiet.

En 1835 Griffoul et Roche se montrent puis en 1836 c'est au tour de Pierre Moncéré, Bernard Cornac et Jean Griffoul (avec encore Lapergue). Bernard Cornac s'est marié auparavant avec la fille de l'aubergiste Marie-Rose Lapisse. Et Pierre

Moncéré dit Mayrac originaire de Bruniquel se marie avec Catherine Verdeille en 1833.

Courcières est encore cultivateur à Caussanus.

Il ne manque que le passage de Montagnac et Guillaume Nickil (en 1838) pour retrouver l'ensemble des habitants recensés en 1841. Cependant, plus le temps passe et plus souvent des employés de la forge sont notés habitants du village. En particulier le jeune garde Jean Pierre Maffre marié avec une couturière en 1837 et accepté officiellement comme garde-champêtre personnel de l'usine en 1835 ou Jean Ratié marié en 1836 et Pierre Gandil marié en 1837. Même Joseph Lapisse lamineur de 21 ans qui se marie en 1840 ne trouve pas de place dans la petite cité ouvrière.

Sans pouvoir en donner la raison, les témoins des naissances sont toujours les mêmes à partir de 1837: Etienne Escande (marié en 1833 avec Marie Gasc une jeune femme de 17 ans couturière mais qui n'a pas d'enfants en 1841) et Pierre Moncéré qui sera remplacé en 1839 par Antoine Roche.

En 1839, c'est l'explosion des naissances. Passent sur le registre, François Courcières domestique, Jean Rabe faiseur de pièces, Pierre Moncéré faiseur de pièces, Jean Gasc le fondeur, Célestin Figuié faiseur de pièces, Jean-Pierre Maffre le portier, Jean Griffoul le maître martilleur et Antoine Roche le faiseur de pièces.

Nous arrivons maintenant à l'année 1840, date du recensement qui indique 90 habitants pour la cité. On ne mentionne cependant jamais les parents

des ouvriers alors que sur le registre de naissances on peut souvent lire qu'ils vivent avec père et mère. Quand on note que la commune compte 1809 habitants (soit 926 du sexe masculin et 883 du sexe féminin) on comprend que la classe ouvrière n'y joue qu'un rôle mineur malgré l'originalité de l'entreprise (elle va accroître le déficit féminin).

Pour mieux comprendre l'impact de cette population nouvelle voici l'évolution du nombre de naissances, décès et mariages (données incomplètes) sur l'ensemble de la commune.

En 1839 par exemple quand on assiste à une explosion des naissances dans la cité ouvrière, on obtient le chiffre de 8 qui reste loin du total de 66 ! Les décès sont mentionnés en fonction de l'âge pour montrer, comme partout, l'importance de la mortalité infantile qui porte un coup à « l'espérance de vie » mais, à passer le cap de 5 ans (et sans mourir ni en couche pour les femmes ni à la guerre pour les hommes), le décès au-dessus de 60 ans est le plus fréquent sauf pour l'année 1834 qui semble avoir été une très mauvaise année pour les jeunes.

Cependant les décès touchent peu les habitants de Caussanus car les habitants restent peu de temps.

## Tableau de l'état civil

An- née	Nais- sance	Décès en fonction des âges					Mar iage
		0-5	5-60	60-	+ 70	Total	
1827	51	15	8	5	5	33	1
1828	56	15	12	2	10	39	13
1829	42	20	19	4	9	52	15
1830	68	26	10	8	15	59	18
1831	71	24	9	1	10	44	12
1832	46	16	9	5	11	41	15
1833	56	17	7	5	7	35	21
1834	68	43	22	6	3	74	12
1835	49	15	10	5	14	44	18
1836	51	18	17	2	9	47	21
1837	64	28	11	12	13	64	18
1838	58	24	9	5	12	50	9
1839	66	11	10	5	24	40	14
1840		25	14	7	15	61	11
1841		19	10	9	9	47	22
1842		18	6	5	11	40	13
1870		15	13	5	15	48	
1871		11	27	8	22	68	
1872		8	5	5	12	30	
1873		10	6	6	9	31	
1874		7	4	7	14	32	
1875		15	6	5	15	41	

### 3° L'heure de gloire

L'Exposition universelle de Londres en 1851 marquera l'apogée de la courte histoire de l'usine de Bruniquel. M. Detape en est le directeur.

En 1844 le préfet écrira au maire au sujet de la demande d'admission dans un collège royal que Monsieur Detape fait en faveur de son fils : « Je vous prie de me donner des renseignements précis et détaillés sur la fortune et la situation sociale de M. Detape et de me faire connaître les titres qu'il peut avoir à l'intérêt du gouvernement. »

Il fallait montrer patte blanche pour entrer dans un tel collège !

Monsieur Detape présentera de manière détaillée les produits qu'il enverra à Londres et leur fabrication car « Le fer n'est pas comme les étoffes qui peuvent être appréciées à la simple vue : il est au contraire nécessaire qu'on connaisse la matière dont il est fabriqué et les usages auxquels on peut l'employer le plus utilement. »

**N°1 Deux barres** ronds de 33 millimètres dont une barre percée à l'un des bouts de deux trous d'écrou de 30 millimètres de diamètre, repliée sur le premier trou sans gerçure ni criquet et à l'autre bout pliée à froid après incision. La seconde pareille et intacte pour qu'on lui fasse subir telle épreuve qu'on voudra.

**N°2 Deux barres** ronds de 24 millimètres dont une barre ayant subi la même épreuve que la barre n°1. Une autre barre pareille intacte.

**N°3 Deux barres** ronds de 26 millimètres dont une barre ayant subi la même épreuve que la barre n°1 et une autre barre semblable mais intacte.

La cassure de ces 3 échantillons de fer rond est à nerf très fin et blanc. Ce fer peut servir à tous les usages mais plus particulièrement à la confection des boulons de chaudière et de chaîne pour les vaisseaux.

**N°4 Une barre mi-plate** de 46 millimètres de large sur 36 millimètres d'épaisseur pliée à froid avec incision, la cassure est à nerf. Cet échantillon est propre aux objets forgés : il peut donner l'idée de la qualité des fers plats employés pour le bandage des roues [il se faisait encor surtout en bois].

**N°5 Trois barres carrées** de 2,3 millimètres dont une barre à laquelle on a fait subir l'épreuve des fers ronds, une autre tordue 6 ou 8 fois sur elle-même dans la moitié de sa longueur. Dans l'autre moitié, tordue 8 fois sur elle-même, détordue, tordue en sens inverse, enfin retordue une 3<sup>ème</sup> fois. Le nerf mis à jour dans cette épreuve est fin, et ressemble à un paquet de fil. Une troisième barre intacte.

**N°6 Trois barres forgées** au gros marteau, tirées directement de la fonte non corroyée en mises superposées et étirées en forme de bidons pour la fabrication de l'acier. Ce dernier échantillon mérite

l'attention car la Forge de Bruniquel estime que ce fer vaut au moins le meilleur fer de Suède et que pour la fabrication de l'acier son emploi serait très avantageux.

**La Forge de Bruniquel** située dans le Département de Tarn-et-Garonne tire son fer de minerais environnants. Les minerais sont ce qu'on appelle vulgairement des fers limoneux ou d'alluvions ; ils ne renferment ni soufre, ni phosphore, ni arsenic, matières qu'il est difficile de séparer du fer lorsque le minerai en contient. Ces minerais sont réduits dans un haut-fourneau au charbon de bois. La fonte par suite est affinée également au charbon de bois. Le réchauffage seul a lieu dans le four à réverbère et pour les fers qui doivent être laminés. Quant aux fers étirés au marteau tels que les échantillons n°6, ils ne sont jamais en contact avec d'autres combustibles que le charbon de bois. »

(Ce document est extrait des Archives Départementales série M, Dossier Expositions Universelles)

**Le 17 mai 1851** dans *Le Courrier du Tarn-et-Garonne* le jeune Devals envoie sa description de l'Exposition :

« Au-dessus d'un compartiment assez spacieux et non loin de la magnifique Fontaine de Cristal, on lit ces mots écrits en gros caractères :

Département de Tarn et Garonne Produit des Forges de Bruniquel représentées par M. Detape directeur.

Malheureusement ces produits comme du reste presque tous ceux de la France, en fort petit nombre jusqu'ici, n'étaient pas à cette époque entièrement déballés. »

**Le 24 novembre** dans le même journal une dépêche télégraphique de Paris et datée du 18 novembre indique que la distribution de médailles de l'Expo de Londres va se faire le 23 novembre au Louvre en présence du président de la République. La famille Lapeyrière de Bruniquel est invitée ainsi que deux industriels montalbanais. Malheureusement la Fête fut perturbée car il y avait trop de monde : « Le Président s'est vu forcé de monter sur un fauteuil et d'annoncer avec beaucoup d'à-propos qu'il remettait la solennité au lendemain. »

Bref, le fer de Bruniquel se voyait primé au moment où il disparaissait !

Après un départ en fanfare l'usine tomba sous le coup des concentrations d'entreprises du Second Empire de 1852 à 1870.

L'histoire du lieu se croise avec l'histoire d'une autre entreprise, le Grand Central, qui sera à l'origine du Chemin de Fer, Montauban-Laguépie, ligne qui entraînait dans un vaste projet visant à relier les entreprises de la bordure du Massif Central. Les

liens entre entreprises sidérurgiques et compagnie de Chemin de Fer furent nombreux. Le groupe fondateur de la célèbre Compagnie Paris-Orléans est le même qui avait créé Decazeville tandis que le Grand Central fit l'acquisition d'Aubin créée en 1848 pour concurrencer Decazeville mais qui ne fut jamais une bonne affaire. Quand le P.O. absorba le Grand-Central, il se retrouva avec l'usine d'Aubin et celle de Bruniquel sur les bras sans trop savoir que faire de cette dernière. En fait, il restera surtout de la forge de Bruniquel sa cite ouvrière.

**Signature du Vicomte D'ouvrier**  
(ou Douvrier)

## **L'impact sur la vie globale**

Pour mesurer l'importance de l'usine, une étude de son impact sur la vie sociale permet de vérifier que le Bruniquel industriel ne fut pas qu'anecdotique, surtout si on doublait l'étude des forges par une étude des carriers.

### **1 – La départementale n°1**

Pour améliorer le transport des bois de la forêt de la Grésigne à Montauban, il a été décidé en 1807 d'améliorer la route. Dès 1809 Les Ponts et Chaussées écrivent au préfet du Tarn-et-Garonne :

« 26 août 1809

Un décret impérial du 16 mars 1806 a ordonné la confection d'une grande route à travers la forêt de la Grésigne à partir du pont de la Lèbre dans le département du Tarn arrondissement de Gaillac jusqu'à Bruniquel, l'adjudication se portant sur la somme de 185 500 francs. Les travaux sont en pleine activité depuis environ deux ans. Le but de cette construction a été d'établir sans interruption une grande route depuis Gaillac jusqu'à Montauban afin de faciliter le transport des bois provenant de la forêt qui se consomment dans ces deux départements. Ce but serait entièrement manqué s'il n'était pourvu à la réparation et à l'entretien de la partie de la grande route qui existe de Bruniquel à Montauban. »

# **La carte de la « rocade » de Bruniquel**

Mais les travaux n'avancent pas vite. Dix ans après, le 6 novembre 1817 les services des Ponts et Chaussées rassurent le préfet du Tarn-et-Garonne :

« J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, que le décret du 16 mars 1807, qui autorise l'ouverture de la route dont il s'agit, et le procès-verbal d'adjudication du 15 mars 1808, portent textuellement que la route à ouvrir dans la forêt de la Grésigne prendra sa direction au pont de la Lèbre, traversera la forêt et viendra aboutir à Bruniquel, ainsi qu'elle est tracée sur le plan de l'ingénieur du département.»

On comprend que dix ans après le préfet et surtout le maire puisse s'inquiéter de la situation, d'autant qu'en 1817 si la route à l'intérieur de la Grésigne est achevée nous sommes très loin de la fin des travaux en ce qui concerne Bruniquel. Le rapport faisant le bilan de cette construction permet de retrouver toute l'histoire phénoménale de cette grande forêt toujours domaniale à ce jour.

### **Les plaintes des habitants**

Le 17 mars 1824 le maire transmet au préfet une pétition des habitants de la commune. « Les soussignés tous habitants de la ville de la commune de Bruniquel ont l'honneur de vous exposer qu'ils demeurent instruits que l'entrepreneur de la route départementale n°1 est dans l'intention de ne pas reprendre les travaux nécessaires à la confection de la dite route, que par suite des travaux déjà exécutés

et l'état des désordres où ils ont été laissés, la route allant de Bruniquel à la Grésigne est impraticable non seulement pour le roulage mais encore à pied, que celle de Bruniquel à Montauban est presque dans le même état à cause :

1° d'une lacune qui a été laissée entre le pont de Miraude et les maisons du Bugarel. L'ancien chemin est si mauvais dans cette partie que les voituriers de très petit chargement ne peuvent y passer sans courir le risque de perdre leurs attelages

2° ...[description d'autres imperfections]

A ce double inconvénient vient se joindre la crainte de voir suspendre les travaux de l'immense établissement des forges et fonderies que M de Lapeyrière receveur général de la Seine exécute à si grand frais sous la direction de M. Pernolet dont le dévouement à tout ce qui peut être utile à nos contrées vous est parfaitement connu... »

Cette pétition, qui montre que les forges sont bien acceptées, appuie une lettre du dit Pernolet au maire de la commune qui indique, le 25 mars 1824, que depuis six mois la fameuse route passe sur sa propriété de manière provisoire et qu'il va être obligé de la couper pour faire avancer les travaux de l'usine. Le maire s'adressera alors à l'ingénieur en chef pour appuyer les réclamations de Pernolet et indiquer qu'il a lui-même alerté les autorités sur le problème depuis longtemps.

# **Les signataires de la pétition de 1824**

Bref, en 1824 la circulation reste difficile mais les expropriations interviennent pour améliorer la route donc on peut penser qu'en 1826, la circulation sera plus facile dans le secteur.

Pour la traversée du village de Bruniquel, suivant le plan ci-contre, c'est un peu comme une « rocade » qui est en chantier dès 1821. Pour ce faire, il a fallu procéder à des expropriations qui sont très instructives sur la vie de l'époque. Premier élément, la multiplicité de personnes concernées confirme ce que tout cadastre fait apparaître : la multitude de petits champs appartenant aux personnes les plus variées. Du seigneur toujours présent (Monsieur d'Ouvrié aîné habitant Villegly), au propriétaire des forges en passant par la grande variété d'artisans, on a l'impression que toute une société défile devant l'Etat qui exproprie. La boulangère, le cordonnier, le charpentier, le marchand, le forgeron, l'ex-huissier, le presseur d'huile, le paysan, le notaire, le faiseur de sangles, le maçon, le tisserand, le peigneur de laine, toute une population qui habite au village mais qui a aussi un pied à la campagne. Et pour y cultiver quoi ? Le nombre de pièces de vigne est effarant mais on trouve aussi les cultivateurs de chanvre, culture dont les champs s'appellent « chenevierre », ou le sainfoin. Autre observation importante : beaucoup de veuves [les épouses avaient en moyenne cinq ans de moins que les maris] sont propriétaires ce qui laisse penser à une

place des femmes dans la société plus importante qu'on ne le pense généralement.

On découvre en même temps l'existence persistante des « pâtures » municipales, ces terres qui servent à tout le monde.

Dernier point très utile, l'expropriation d'une maison. Il s'agit de celle d'un peigneur de laine dont le prix est estimé à 970 francs ce qui doit représenter environ quatre ans de travail de cet artisan. Il s'agit cependant d'une maison en dur même s'il apparaît évident que tout n'est pas en pierre puisque ce matériau est seulement mentionné pour les encadrements de porte et de fenêtre. La toiture est en tuiles canals. La porte d'entrée ferme à clef.

Nous ne savons pas combien de personnes habitent dans cette maison consacrée à l'habitation avec seulement une pièce « agricole » l'écurie pour les cochons, mais se situant tout en bas du faubourg elle dénote pour l'époque, un confort relatif des gens du peuple.

### **Extrait du document**

Elargissement de la départementale n°1 sur Bruniquel : voici quelques expropriés.

Dame Lacombe St Michel veuve Martin, une pièce labourable, Pierre Rey qui doit céder des pièces de terre qui sont des bois, les héritiers du sieur Deymié de Montauban, Teulières Antoine, une pièce de terre, Poux Joséphine boulangère veuve Gasc une vigne , Pierre Littre une vigne, Huc Marthe

veuve Gandil doit céder une vigne, Gasc Raymond cordonnier doit céder une vigne, D'ouvrié Auguste de Bruniquel doit céder une vigne, Gau Magdelaine veuve Plantade dit Lestrille doit céder une vigne, Cazottes Louis de Moissac, commune de Bruniquel doit céder une vigne, Cordier Pierre de la Cavalerie une pièce de terre, Vales Pierre une pièce de terre, Descazals Guillaume de Notre-Dame Bruniquel, une pièce de vigne (idem pour sa sœur), Ferrières Jean doit céder une vigne, Rousselières Anne veuve de Bruniquel doit céder une vigne, la pâture communale doit céder une partie, la commune doit céder une autre pâture. Puis plusieurs sont dans le même cas, ils doivent céder une pièce de terre en chenevierre (chanvre): Rejaud Mathieu charpentier, Baillo Lamothe, Coursières Jean-Pierre tisserand, Bories Antoine marchand, Rejaud Jean charpentier. Avec Biau le forgeron retour sur la vigne, comme avec Rey André ex-huissier. Maffre Bertrand presseur d'huile doit céder une pièce de terre labourable, Monsieur Arbus Lapalme Jacques une pièce de vigne, Conte Pierre tailleur d'habit doit céder une pièce de vigne, Monsieur d'Ouvrié aîné habitant Villegly, arrondissement de Carcassonne doit céder une pièce de terre de sainfoin, Daumon maçon doit céder une pièce de terre, Sicre Jean boulanger doit céder une pièce de terre, Lapisse François boucher doit céder une vigne, le sieur Laurens maître chirurgien doit céder une vigne, Albenque Arnaud notaunier, Arbus Lapalme victor, Deltorn Jean dit Guillaument de Caussanus

plusieurs pièces de terre, Nichil Jean dit Bô faiseur de sangles doit céder une vigne, Belaygue Bernard doit céder une pièce de terre, Plantade François tisserand doit céder une pièce de terre, le propriétaire de la forge de Bruniquel doit céder une pièce de terre (la bâtisse a été démolie).

En arrivant dans le village de Bruniquel trois personnes doivent céder une grande partie de la surface de leur maison : Doubac Pierre dit Pape peigneur de laine, Gandil Jean dit Bleu et Gaillard Jean. Celle de Doubac est estimée à 970 francs : maison en pierre couverte de tuiles canal pas vétuste rez-de-chaussée avec deux chambres, une écurie à cochon et la porte en pierre de taille avec porte qui ferme à clef. Premier étage deux chambres avec cheminée chacune, galetas par-dessus.

### **Les plaintes des Ponts et Chaussées**

Le 7 octobre 1824 le préfet écrit au maire de Bruniquel :

« Veuillez, Monsieur le Maire, faire notifier copie du procès-verbal ci-joint au sieur Pernolet Directeur de forges de Bruniquel et lui faire donner communication de quatre pièces qui y sont jointes afin qu'il puisse, s'il le juge convenable, me faire parvenir ses moyens de défense auprès du Conseil de Préfecture qui sera chargé de se prononcer sur le délit dont il est prévenu. Dès que vous aurez rempli mes instructions, vous voudrez bien, Monsieur me renvoyer toutes ces pièces afin qu'il y soit donné telle suite que de droit. J'ai l'honneur de vous offrir

Monsieur le Maire, la nouvelle assurance de ma considération distinguée. »

Le 10 novembre le Conseil de Préfecture se prononce pour un compromis. Ayant fait exploiter et transporter de la pierre de taille pour la construction de l'usine de Caussanus M. Pernolet a dégradé un mur de soutènement de la route départementale n°1. Il avait demandé et obtenu la permission d'exploiter la carrière. L'entrepreneur de la route avait autorisé son passage. M. Pernolet fera les réparations. La route n'est pas entièrement confectionnée et ne peut-être livrée au public mais M. Pernolet peut en user pour le transport de ses matériaux car cet avantage est bien compensé par le chemin qu'il a ouvert à ses frais sur le terrain dépendant de l'établissement et qui est la seule communication avec le département du Tarn.

En août 1835, pour demander que la route qui passe par Larroque et vient à Bruniquel soit mieux prise en compte, la municipalité fait un descriptif des intérêts de l'usine :

« L'usine des forges et fonderies de Bruniquel qui est incontestablement l'établissement industriel le plus important du Tarn et Garonne dont l'effet se fait ressentir encore davantage dans le département du Tarn, il y aurait un immense avantage à ce que la route nouvelle longe la rivière de Vère et lui procure ainsi des transports faciles pour les minerais qu'il tire des communes de Puycelsi et Larroque, pour la

houille qu'il fait apporter de Carmaux et le charbon de bois qu'il tire des charbonniers qui se trouvent dans les dites communes et celles de l'Isle sur Tarn. L'intérêt de cet établissement peu favorisé sur le plan des communications se lie non seulement à celui de la commune de Bruniquel dont il fait le bien être, mais encore avec les intérêts généraux puisqu'il a occasionné une hausse considérable dans les prix des bois du département et particulièrement ceux de la forêt domaniale de la Grésigne. »

L'argument est astucieux : vous l'Etat vous y gagnez en vendant du bois plus cher, alors faites un effort en retour en améliorant les routes.

Le texte continue :

« Il a accru le prix des propriétés environnantes et notamment de celles qui renferment du minerai de fer. Enfin, l'extraction, le lavage, le transport du minerai, le façonnage du bois, la carbonisation et son transport occupent un grand nombre d'ouvriers dans l'arrondissement de Gaillac, sans parler de l'intérêt bien reconnu qu'a trouvé le département du Tarn et Garonne à la prospérité de cet établissement qui pourrait se trouver dans le cas de ne plus pouvoir continuer la concurrence avec d'autres plus favorisés. »

Ah ! Les questions de concurrence !

## 2 - La poste

Le courrier venant de Monclar, (la commune de Bruniquel appartenant à ce canton) les directeurs de la forge demandèrent à ce qu'il vienne par Nègrepelisse pour gagner un jour.

Dès 1826, Pernolet (toujours lui) indique que l'établissement important des forges est obligé d'user d'express vers Caussade et Montauban pour compenser le retard du courrier.

En 1833 suite à de nouvelles plaintes du Maire de Bruniquel (après celles de 1831 et 1832), le directeur de l'administration des Postes répond enfin qu'une telle modification coûterait cher mais « néanmoins comme la délibération municipale fait valoir de grands intérêts, il promet de faire tout son possible pour qu'elle puisse recevoir son effet. »

En 1840 la mairie revient à la charge, comme en 1842 avec les mêmes arguments : les employés des forges se plaignent car ils sont obligés d'utiliser des express, « or la prospérité toute entière de la commune repose sur l'établissement des forges et l'extraction des pierres. »

Le problème a dû se régler à ce moment-là, car par la suite les plaintes disparaissent.

Aujourd'hui le courrier vient bien par Nègrepelisse.

### 3 - La gendarmerie

Avant d'instituer la gendarmerie, le 19 avril 1811 c'est l'institution du garde champêtre à Bruniquel, mais le dénommé Vialard qui occupe le poste, est destitué moins de deux ans après, pour être accusé d'avoir aidé un déserteur à s'évader.

Dès 1826, le directeur des forges demande à la mairie de construire un local qui serve de prison avec corps de garde pour enfermer ceux qui risqueraient de troubler l'ordre public. Par la suite va apparaître carrément une gendarmerie. Lucien Augier dit dans son petit livre que la gendarmerie fut créée « vers 1843 ». En réalité, à l'Etat Civil un brigadier vient signer en 1837, ce qui montre que cette brigade supplémentaire pour le canton (une mesure exceptionnelle) existe déjà. Le 7 juin 1832 la municipalité vote 200 F pour le logement du brigadier de gendarmerie. Une délibération du conseil municipal de 1843 indique la naissance de la gendarmerie en 1831. A ce moment-là le bruit court que la gendarmerie va être supprimée et le maire déclare : « Elle exerce une influence morale extrêmement importante dans notre localité. Les rixes de hameau à hameau, de commune à commune qui avaient lieu autrefois presque chaque dimanche n'existent presque plus. »

On mentionne en plus de la jeunesse turbulente, les braconniers nombreux. Et enfin le maire ajoute :

« L'établissement des forges et la grande extension des carrières attirent beaucoup d'étrangers. »

Au sujet des bagarres entre jeunes de Montroux et Bruniquel, en 1833 elles n'étaient pas encore atténuées puisque le Préfet reproche au maire de Bruniquel de ne pas intervenir pour en diminuer les néfastes effets.

La gendarmerie sera belle et bien supprimée le 1<sup>er</sup> avril 1844 si bien~qu'en 1853 quand se crée un commissaire de police cantonal, la mairie de Bruniquel demande qu'il soit en résidence sur sa commune « ce qui la dédommagera de la privation de la Brigade de Gendarmerie qui lui avait été donnée en 1831 et qui faisait le plus grand bien dans le pays. »

Avec le retour de la vie aux forges, en 1875. aussitôt la mairie redemande la gendarmerie. Elle indique que la ville a 1400 habitants, deux gares et une usine métallurgique avec 200 étrangers. La gendarmerie serait surtout utile au service des forges.

« La diversité des mœurs et des caractères d'ouvriers de tout pays dont plusieurs viennent même avec leurs familles est de nature à occasionner des troubles fréquents par des querelles élevées. » Et en conclusion le maire dit :

« Considérant notamment que Monsieur le directeur des forges est impuissant malgré tous ses efforts pour maintenir la bonne police dans son établissement » il faut cette brigade de gendarmerie

qui sera de retour en 1881 juste à la fermeture de l'usine !

Cette gendarmerie sera à nouveau menacée de suppression en 1925 et la municipalité réplique :

« Le moment est mal choisi car dans notre commune habite un personnel ouvrier étranger assez nombreux (espagnols, italiens, russes) qu'il est nécessaire de surveiller, les rixes et querelles étant fréquentes. »

On mentionne un autre type d'étrangers qu'il faut cette fois protéger : le village est un centre touristique avec passage de nombreux étrangers.

#### **4 - La voie ferrée du Grand Central**

Le lien entre les propriétaires de l'usine et de la voie est évoquée par ailleurs et même si paradoxalement l'arrivée du chemin de fer (ouverture de la ligne le 30 août 1858) coïncide avec le déclin de l'usine, l'existence de cette voie tient à la présence des forges. Je vais être bref sur ce point car le très beau livre de Claude Armelle, ***Les piqués de l'aigle***, même s'il concerne surtout Saint-Antonin, nous dit l'essentiel sur le sujet. L'idée des commanditaires anglais c'est d'aller de Bordeaux à Lyon (Paris est pour plus tard) mais d'assurer le transport du minerai de Capdenac à Montauban. Dès 1859 33 000 tonnes de charbon circulent sur la ligne. Mais dès 1864 avec le branchement à partir de Lexos vers Albi et Toulouse le déclin du tronçon

Lexos-Montauban commence ! L'accès des passagers au train resta longtemps très cher

Cet événement ne fera pas grand bruit au niveau des délibérations municipales : une seule protestation apparaît quand en 1853 le bruit circule que le trajet de la voie pourrait prendre une autre direction. La mairie indique alors que « la construction de la voie pourrait procurer aux classes laborieuses de la contrée un travail continue qui les mettrait à l'abri des misères qui semblent les menacer, ce travail devant faire revivre les forges et favoriser la localité et les nombreuses carrières de pierres. »

Le Conseil Municipal de Bruniquel pensa, en 1855 qu'il pouvait demander à redevenir chef-lieu de canton et retrouver sa gendarmerie en proposant 100F par an pendant dix ans pour le logement de la caserne. La demande fut renouvelée jusqu'en 1860, sans succès. Voici un des arguments :

« Le développement du village depuis l'établissement du Grand Central. »

Les élus hésitent entre un redécoupage du canton et une inversion de chef-lieu entre Monclar et Bruniquel. Très vite ils reconnaissent qu'on ne peut redécouper un canton et ensuite on leur explique que Monclar est un haut lieu du commerce de bétail.

La voie ferrée sera évoquée en 1871 pour vérifier à qui appartient le terrain libéré par la dérivation de l'Aveyron et en 1919 pour demander l'agrandissement de la gare des marchandises « comme cela existait en 1875 ». Mais en 1935 c'est une

délibération pour s'opposer à la première menace de fermeture de la ligne.

Ces trois éléments montrent la coupure considérable entre Bruniquel et son chef-lieu de canton Monclar. En 1913-1914 un journal va naître à Monclar : **Le Progrès**. A deux exceptions près il ne donnera aucune information sur Bruniquel alors qu'il est riche de nouvelles venant de bien des communes du département. Les deux cas méritent la citation vu leur caractère exemplaire :

« Les délégués du Syndicat d'Initiative du Tarn et Garonne viennent de nous faire l'agréable surprise de placer quelques poteaux indicateurs dans notre contrée. Grottes, châteaux, abris sous roche, forêt de la Grésigne y sont signalés. Notre pays pittoresque est intéressant pour le tourisme et mérite d'être connu. »

Après le coup de chapeau au tourisme voici ce que dit en avril 1913 le candidat au Conseil d'Arrondissement Saint Geniès (maire de Genebrières) pour gagner les électeurs de Bruniquel :

« Je demanderai en outre au Conseil d'Arrondissement de vouloir bien, par son approbation, hâter la réalisation du Pont sur l'Aveyron qui a été voté par le Conseil municipal de Bruniquel au mois de Juin dernier : ce projet assurerait des débouchés plus nombreux aux usines et carrières de la contrée et ramènerait la prospérité d'autrefois dans ce pittoresque pays. »

Ce pont sera la promesse électorale la plus constante pendant 75 ans !

Mais la construction de la voie ferrée, une œuvre gigantesque au passage de Bruniquel avec le tunnel qu'il a fallu creuser et la courbe en bas du château qu'il a fallu aménager, a provoqué un phénomène inattendu : la découverte de vestiges qu'on n'osait pas encore appeler préhistorique pour ne pas heurter la Bible et ses principes et qui ressurgiront plus loin avec une étude de M. Guicharnaud.

## 5 – La naissance de la préhistoire

Sans chercher à faire une histoire de la question nous allons seulement évoquer un moment de cette découverte.

En mars-avril 1995, j'écrivais un article sur le sujet à partir d'une polémique repérée dans ***Le Courrier du Tarn-et-Garonne***.

Le 25 mars 1864 à Saleth, près de Saint-Antonin Noble-Val le Vicomte de Lastic-Saint-Jal écrit au ***Courrier du Tarn-et-Garonne*** au sujet de découvertes à Bruniquel :

« Comme vous avez tenu vos lecteurs au courant des découvertes relatives à l'existence de l'homme au centre de la France, à une époque où cette contrée était habitée par le renne et d'autres animaux qu'on n'y rencontre plus de nos jours, je crois devoir vous communiquer la lettre que j'ai l'honneur d'adresser à M. Milne Edwards et qui me

semble pouvoir contribuer, dans une certaine mesure, à la solution du problème. »

Le problème à un nom : « l'homme primitif ». Pour le Vicomte il a une origine, la caverne de Bruniquel où il fait des recherches. Cette caverne ou « grotte de Courbet » se trouve depuis la fin de 1863 au centre d'une polémique. Le 7 décembre, une commission de la Société d'Agriculture et Belles lettres la visite, quand Garrigou e Martin trouvent deux moitiés de mâchoires humaines et un fragment de crâne. Le 25 décembre, De Lastic Saint-Jal va se plaindre à son journal favori de cette incursion dans son domaine : « Je 'ai donné à personne l'autorisation de faire des fouilles dans cette caverne achetée par moi, uniquement à cause de ses richesses géologiques. »

Cette polémique se situe au moment où on découvre « l'homme de Cro-Magnon », nom du lieu-dit où un squelette étrange a été trouvé en Dordogne sur la commune des Eysies. Pour se justifier auprès des scientifiques, le Vicomte écrit donc au doyen de la Faculté des Sciences de Paris, Milne Edwards.

« Dans la séance de l'Académie des Sciences du 29 février dernier, vous terminiez ainsi votre rapport sur les nouvelles observations de Lartet et Christy : « L'Académie remarquera que dans la lettre de MM Lartet et Christy, ainsi que dans la communication que j'ai eu l'honneur de faire dernièrement au sujet de la caverne de Bruniquel, il n'a pas été fait mention des ossements humains trouvés tant dans cette dernière localité que dans la

grotte des Eyssies. Cette réserve tient à ce que l'époque de l'enfouissement des débris nous semble pouvoir être moins ancienne que celle dont date l'amoncellement des os de renne et d'instruments en silex ou en os travaillés. » »

Les chercheurs ont dû mal à admettre que les os humains soient aussi vieux ! L'affaire de Bruniquel avait donc des répercussions nationales. M. Lartet contribua également aux recherches sur la commune du Tarn-et-Garonne suite aux découvertes du curé Nonorgues. Que pouvait ajouter le Vicomte aux affirmations du savant ?

« Vous voulûtes bien, Monsieur, me faire part de vos doutes, dans la caverne même, et j'osai les combattre, malgré mon respect pour votre science. Aujourd'hui, vous partagerez j'en suis sûr ma conviction, en apprenant que j'ai découvert des ossements humains dans le dépôt complètement solidifié par la stalagmite, à deux mètres au-dessous de l'amoncellement des os de renne et d'instruments en silex ou en os travaillés, dont vous parlez. Les ossements humains et l'amoncellement demeurent in situ à la disposition de la science. »

Le Vicomte indique cette mise « à la disposition de la science » peut-être pour se faire pardonner les ventes de trouvailles aux Anglais ce qui explique leur présence au British Muséum. L'homme qui mettait localement en cause les trouvailles du Vicomte n'était autre que Victor Brun.

A Montauban il dirigeait le Musée d'Histoire naturelle qui reçut à la fin de 1864 la visite de Monsieur Lartet et de nombreux savants anglais, visite qui préludaient à l'organisation d'un grand colloque archéologique l'année suivante. Dans sa lettre le Vicomte indique :

« A ces collections du Musée viendront se joindre les produits de mes fouilles paléontologiques de Bruniquel qui occuperont plusieurs vitrines. On y remarquera principalement le squelette humain, qui présente le plus grand intérêt et a été reconnu par les savants anthropologistes qui l'ont visité, appartenir à la race primitive ; une quantité de bois de renne, de cerf, de cornes de bouquetin, de chamois, de saïga etc. ; une collection nombreuse et variée d'outils et instruments en bois de renne ; des silex taillés, parmi lesquels un grand nombre sont en forme de scie, type resté très rare jusqu'à présent. L'ensemble de ces objets de l'industrie humaine des temps primitifs formera une collection des plus complète que l'on connaisse. »

Fin 1995 ce ne sont plus des travaux industriels qui pouvaient compléter les découvertes des années 1860 mais des recherches spéléologiques. Le 24 février 1995 un diaporama de Michel Soulier montrait au public massé dans la salle des gîtes de Bruniquel les éléments d'une grotte explorée pour la première fois cinq ans auparavant. Un jeune caussadais Bruno Kowalszczewski s'est faufilé par un passage qui l'a conduit au cœur d'une immense grotte où après observation et vérification il y

apparaît une trace humaine (trace d'un feu) datant de 47 000 ans quand les découvertes de Lascaux remontent seulement à 14 000 ans.

## **6° « L'aide sociale »**

Il y avait avant la révolution une maison des pauvres à Bruniquel, un droit assimilé par le vicomte à un vestige des droits féodaux abolis ! Il y aura ensuite des ateliers de charité comme partout (pour l'entretien des routes le plus souvent) et en 1831 suite aux effets de la grêle sur Bruniquel et suite à la mort de Lapeyrière qui provoqua du chômage à l'usine, le maire indique qu'il faut 600 frs pour aider les ouvriers sans travail.

Bien sûr, l'institution municipale n'était pas celle d'aujourd'hui, si bien que le 3 juin 1813 un arrêté permet au maire de Bruniquel de vaquer à ses affaires personnelles pendant quatre mois. Il s'agit de Sartres de Salit.

## **La carte du Grand Central**

## **La carte du trafic en 1868**

# Les Suites

## Les années tristes avec un espoir inutile

Les années tristes à l'usine de Caussanus se lisent dans les enquêtes industrielles :

- 1860 : le maire compte « sur le Grand Central pour faire revivre une usine produisant du fer d'excellente qualité. » Il ne sait sans doute pas que le 11 juin 1857, le conseil d'administration du Grand Central se réunit pour la dernière fois et entérine officiellement son sabotage. Dans la nouvelle société, créée par la Compagnie d'Orléans, Morny occupe une position avantageuse avec trente mille actions mais un homme bien placé, Viel-Castel cité par Granier, écrira : « Morny ne reviendra pas de Russie. Il aurait, si l'on en croit les on-dit, fait de tels tripotages dans les comptes du Grand-Central, que sa fortune particulière en aurait reçu un très notable accroissement, alors que la caisse du Grand Central en devenait plus pauvre. » On n'écrit pas l'histoire avec des « on-dit » mais dans tout les cas, la modeste usine de Bruniquel était devenue un enjeu minime dont les ouvriers firent les frais.

- 1864 : le maire note « usine toujours en chômage. Le bois qui est le combustible utilisé manque. On pense que ça va réouvrir ». Le bois

manque près de La Grésigne ? De toute façon le bois est devenu de peu d'importance pour la sidérurgie !

Puis en 1871 : usine toujours en chômage.

Mais au recensement de 1872, 121 personnes vivent dans les 28 maisons de la cité de Caussanus. Chômage ? Le 25 avril 1875 le maire annonce un nouveau départ pour l'usine qui compte 120 ouvriers. Il confirme le 29 juillet avec cette fois 150 ouvriers. Les commandes viennent des casernes de Montauban. Pour comprendre cette évolution lisons Raymond Granier :

« En 1853, l'usine échoit, moyennant 130.000 F (au prix de la mise à prix) à un homme de la partie : Charles Courot, Maître de forges à Maurs (Cantal) en même temps que banquier à Paris. La période faste va se terminer. Les divers successeurs qu'on va y rencontrer encore pendant un quart de siècle, de déclin en déclin, arriveront à l'extinction des feux. Ainsi, Courot disparaît au bout de trois ans, remplacé par la nouvelle et riche Compagnie minière du bassin d'Aubin qui, ayant absorbé l'affaire de Bruniquel l'ajoute à sa raison sociale. Cette société fut fondée en 1852 par Henri de Pourtales-Gorgier par rachats divers : l'affaire de Duravel (Lot), droits à Decazeville (il apporta un peu plus de trois millions) et le concours de quelques actionnaires bien nantis, dont certains étaient, comme lui, membres du conseil d'administration du Grand Central... La Compagnie était présidée, quoiqu'il ne fut pas le fondateur ni le

principal actionnaire, par le fameux comte de Morny, plus tard duc de Morny ; grand affairiste notoire qu'un étrange article de **la Revue des Deux Mondes** (15 mai 1902) a voulu réhabiliter sur ce point. Morny joua un rôle dans notre région outre sa susdite présidence d'Aubin et Bruniquel : vrai actionnaire de la ligne de chemin de fer du Grand Central, qui desservira, entre Rodez et Montauban, les bassins d'Aubin et Decazeville, et toute la vallée de l'Aveyron depuis Villefranche à Bruniquel, riche en filons divers prospectés depuis vingt ans, surtout près de Villefranche, de Najac et Laguëpie. Il sera aussi membre du conseil d'administration des mines de Carmaux. A ses côtés il y a Gustave Lapeyrière frère, administrateur de chemin de fer, et Charles Chopin comte de Seraincourt, lui aussi membre du conseil d'administration de la ligne du Grand Central et des Mines de Carmaux : c'est à lui que l'on doit l'étude et la prospection des divers filons des Gorges de l'Aveyron, entre autres. La Société d'Aubin se défait peu après de son annexe de Bruniquel passée à la Compagnie de Chemin de fer Paris-Orléans (qui a englobé la partie du Grand Central relative à notre région). A son tour la P-O cède rapidement Bruniquel, en 1866, à un groupe dans lequel réapparaît Courot, le précédent acquéreur. Au bout d'un an c'est la faillite, dont la liquidation va durer pendant cinq ans. La Compagnie d'Orléans, créancière, reprend son ancienne propriété, à contrecœur, voire par force. Aussi la liquide-t-elle

rapidement en 1874 à une nouvelle Société Métallurgique régionale, qui voudrait sauver l'œuvre. Après un bon départ, avec 8 millions de fonds social, c'est la chute au bout de cinq ans. Le matériel démantelé est proposé aux ferrailleurs en 1880. »

C'était après la guerre perdue contre l'Allemagne en 1870, et les autorités françaises rêvaient d'une industrie minière pouvant remplacer l'Alsace et la Lorraine. Etrangement, Robert Guicharnaud apporte des précisions sur la présence de cette usine par les vestiges préhistoriques ! C'est ainsi que le 7 novembre 1882, Charles Helson, directeur des Forges de Bruniquel écrit au président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne. Preuve qu'à ce moment là les ferrailleurs n'étaient pas encore totalement passés sur le site des Forges.

Charles Helson est un ingénieur civil des mines né en 1847 à Hautmont dans le Nord et il est le gendre du nouveau propriétaire des Forges, Rémy Jacomy qui vient des Pyrénées Orientales, il a un haut-fourneau à Prades.

L'échange de courrier entre Helson et la société archéologique permet d'apporter quelques précisions sur l'état des lieux. « L'abri qui nous intéresse est très proche de la rivière, et situé à l'endroit où la falaise s'éloigne de l'Aveyron. Le site a été modifié depuis Helson, par la ruine des constructions qui abritaient, note Helson dans son croquis, des forges à bras ; également par les déblais importants. » indique R. Guicharnaud.

## **Le logo des établissements Jacomy**

Malheureusement nous n'avons pas le croquis et le terme « forges à bras » est surprenant ici.

Ce cite est appelé « abri de Cambou » et doit se différencier de celui de l'autre rive : « Roc de Courbet ».

Au sujet de cette dernière société, un document des Archives départementales, confirme que les initiateurs, encore en 1882, sont domiciliés aux forges de Bruniquel et cherchent à obtenir des concessions de mines dans les Pyrénées Orientales.

L'usine avait été mise en vente le 12 juillet 1880 au Tribunal de Montauban avec report au 27 décembre. Mise à prix sans le moulin : 30 000 f et la vente se fera finalement à 146 000 f au bénéfice de Rémy Jacomy, mais une surenchère de dernière minute rend Léonce Charles Berger acquéreur du site. Il vient d'Alsace et habite Paris. Finalement une remise en cause de cette vente permet à Rémy Jacomy de devenir définitivement propriétaire le 28 février 1881 pour la somme de 170 350 f.

Au départ, la famille Helson pense continuer dans la sidérurgie. Le 1<sup>er</sup> juin 1882 Charles s'adresse au maire de Bruniquel pour qu'il fasse apposer une affiche de demande de concession de mines dans les Pyrénées Orientales.

« Par deux pétitions en date du 2 mars et 12 avril 1882, Messieurs Helson (Michel) industriel domicilié à Prades, et Helson (Charles) ingénieur civil demeurant à Bruniquel (Tarn-et-Garonne)

sollicitent une concession de mines de fer sur les communes de Velmanya et Ballestavy arrondissement de Prades. »

En fait, ce projet sera très vite abandonné et Charles Helson, le gendre de Jacomy, se lance alors dans la production des phosphates. Le 29 janvier 1884 il fonde à Bruxelles « La Société anonyme des phosphates de Moncéré et Bruniquel » au capital de 850 000 frs. Il a dix-huit associés dont un industriel de Bruxelles, Raymond André, un autre de Prades, Charles Charbonnier. La production débute en 1885 mais en fait les créanciers ne sont pas payés régulièrement et en 1890 ils obtiennent une nouvelle mise en vente de l'usine.

Pendant ces transformations, la cité ouvrière continuera sa vie propre que nous allons étudier à travers plusieurs recensements 1891, 1906, 1911, 1926, 1946, 1954. (pour ceux avant 1891, les listes ne sont pas aux Archives Départementales série 6M).

## Le XX<sup>e</sup> siècle

Le lieu industriel des forges va continuer à susciter la présence de diverses entreprises. Nous allons le vérifier avec l'évolution de la population dans la cité ouvrière telle qu'elle apparaît dans les recensements.

**En 1891 la cité est au plus bas** : seulement onze familles y vivent soit 35 personnes. On y trouve des cultivateurs. La famille Vidal fait à elle seule sept personnes et deux ménages. Visiblement il n'y a pas d'activité industrielle puisque les autres personnes présentes sont les employés de la Compagnie d'Orléans à savoir le chef de gare et sa femme plus un poseur de voie. Dans cette maigre diversité s'ajoutent un pêcheur et sa famille, un tailleur de pierre, un scieur de long, un charpentier et un mécanicien.

Comme témoignage de l'antique prospérité de la cité on évoque encore la présence d'un concierge et sa femme dont on peut se demander s'ils avaient une rémunération.

**En 1906, la situation a bien changé** puisque cette fois, aux personnes précédentes s'ajoutent les employés de l'usine à chaux Thermes. D'ailleurs le concierge est toujours là mais il est devenu ouvrier à

la chaux. Avec les cas de Bergounhou qui vient de Villenayre en Aveyron et qui a ses enfants natifs de Laguépie en 1901, 1902, 1903 mais de Bruniquel en 1905 et celui de la famille Neulat qui vient du même endroit mais qui a une fille née à St•Antonin en 1901 et un garçon à Bruniquel en 1904 on peut penser que cette usine date de 1904.

On passe à 17 ménages et 64 habitants. Et parmi ces 17 ménages, 15 travaillent pour l'usine. Gustave Thermes vient d'Albi, il a 34 ans, ses trois enfants sont nés à Albi (la dernière en 1900), il embauche un domestique de Bruniquel, Monsieur Jean Biau dont l'épouse va aussi travailler par la famille, tout comme le comptable et l'institutrice privée Ema Brun native d'Albi. Ces éléments indiquent un train de vie relativement important pour le propriétaire.

Parmi les employés les « mineurs » viennent de la Haute-Vienne ou de l'Aveyron. Le chef de chantier, Mr Pezous vient du Tarn et même le journalier est extérieur à Bruniquel : il vient de Laguépie.

En clair, pas un des employés de Thermes n'est originaire de Bruniquel. Le chauffournier est de Giroussens dans le Tarn, le meunier de Saint Amans dans l'Aude et enfin un ouvrier est de Montricoux, Bessède Jean Henri avec un autre de Saint-Antonin, Valade Charles.

Une femme a un petit atelier de rapiéceuse de sacs avec une employée (j'imagine que les sacs servent pour la chaux).

La Compagnie d'Orléans continue d'occuper des lieux dont la maison du chef de gare qui vient du Tarn (il s'appelle Latger), la maison du poseur de voie dont la femme est devenue garde-barrière et un poseur de voie supplémentaire. La même famille de cultivateurs continue d'occuper une maison mais cette fois sans les parents qui ont dû décéder.

**En 1911, nouvelle baisse de population** même si l'usine à chaux fonctionne toujours. Elle appartient maintenant à une famille originaire de Bruniquel, les frères Gasc. Ils viennent du monde des carriers et habitent ensemble dans la cité. On retrouve les employés du patron précédent : Bosc Emile, Valade Charles, Bessède Henri et Bardes Henri. Il n'y a pas de nouveaux mais plusieurs sont partis. La Compagnie d'Orléans par contre occupe trois logements : celui du nouveau chef de gare Albert Bosc qui vient de Lacapelle-Livron, celui d'un couple où l'homme est poseur et la femme garde-barrière ; avec apparition d'un facteur à la gare. Enfin, notons la présence de la même famille de cultivateurs.

**En 1926, changement total de décor** grâce à l'arrivée de l'industrie chimique de Mr Brivois ou Brivis. Heureusement qu'Emile Bosc s'est reconverti ouvrier de la nouvelle usine car sans ses deux filles, il n'y aurait plus sur les lieux aucun natif de la commune (à un près). Sur 61 personnes 24 étrangers à savoir un Russe, six Italiens et dix-sept

Espagnols. Les Espagnols viennent surtout de la Jonquera mais aussi de San Sebastian ou Torellas en Navarre. La famille Dougil vient de la Jonquera où elle a eu un enfant encore en 1923 alors qu'en 1924 le garçon qui a le prénom du père est né à Bruniquel. Les Italiens viennent aussi de régions diverses Trente pour Turemin (ils sont d'abord passés par Viviez), Vérone pour Marchetti ou Turin pour Cordoba. L'ingénieur chimiste qui dirige l'entreprise vient avec sa femme de Paris. Il a 44 ans et ils n'ont pas d'enfants. Sur le site on compte 25 ouvriers avec un contremaître natif de Bénac dans l'Ariège mais qui s'est marié à Ars sur Moselle et a eu sa fille à Nancy. Le comptable par contre est de Puygaillard et sa femme de Lamothe-Capdeville. Les ouvriers viennent de Cazals, Penne, Castres, Beauvais dans l'Oise, St Jean de Buron dans l'Aude, du Lot ou de Septfonds. La cité aura toujours été un lieu de brassage de populations.

Etrangement les changements ne vont pas cesser après la guerre quand une nouvelle entreprise donne un dernier coup de pouce à l'existence de la cité ouvrière. Nous entrons cette fois dans l'exploitation du bois avec la Société Bozel-Maletra, les étrangers disparaissent presque totalement des logements et même si l'usine reste la même entre 1946 et 1954, il est facile de constater que sauf une famille toutes les autres changent. La mobilité de la population ouvrière apparaît là de manière flagrante et s'oppose bien sûr à l'enracinement paysan ou

artisan qui, en conséquence, fait la vie sociale de la commune. En 1946, il y avait plusieurs empaqueteuses alors qu'en 1956 le travail féminin affiché disparaît totalement.

Année	nombre de ménages	population
1872	28	121
1891	11	35
1906	17	64
1911	14	44
1926	23	61
1946	17	54
1956	15	56

### **Les inondations de 1930** (article de *La Dépêche*)

On trouvera à la fin de l'article une courte référence à Caussanus :

« Notre région a été particulièrement éprouvée par la catastrophe du 3 mars. Tous nos moyens de transmissions et de transports réguliers ayant été détruits. Nous n'avons pu donner des nouvelles immédiatement après le désastre. L'Aveyron a atteint 20 m de crue, et la Vère a forcément suivi cette progression. Les usines de M. Lalaude maire de Bruniquel sont en partie détruites ainsi que sa maison d'habitation. Il n'y a heureusement aucune

victime, M. Lalaude et sa famille ayant pu s'enfuir à 3 heures du matin par une fenêtre alors que l'eau atteignait 50 cm dans leur demeure.

Les dégâts sont énormes. Le talus du chemin de fer a été complètement enlevé sur une longueur de 150 mètres environ. On évalue à environ 5000 mètres cubes le tonnage de matériaux qui ont été emportés à cet endroit. Le moulin des Istournels de M. Montastruc a été également à moitié emporté. Les caves, la scierie n'existent plus. Les murs qui avaient un mètre d'épaisseur sont détruits. L'usine électrique, installée dans le vieux moulin, a résisté car les murs avaient 1 m 50. mais le matériel a été détérioré. Le moulin des Bordes a été complètement rasé. Le moulin de Montricoux a eu aussi la moitié de ses bâtiments emportés. L'Aveyron atteignait le tablier du pont de Montricoux qui est à environ 20 m au-dessus du niveau normal.

En amont de Bruniquel, les usines de Caussanus ont eu plusieurs bâtiments détruits et toutes leurs productions emportées. Le pont de Cazals a été emporté. Les dégâts que l'on ne peut encore évaluer se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs. »

### **Accidents du travail**

Il est difficile de recueillir des informations en la matière. En voici deux glanées au hasard.

Pour savoir si on doit lui verser une récompense, le 6 Avril 1843 le préfet demande au Maire de Bruniquel si le sieur Furbeyre a vraiment risqué sa

vie en retirant le 30 mars le chauffeur, Felix Nichil, âgé d'environ 10 ans du canal de l'usine de Bruniquel. Nous ne dirons rien sur le travail des enfants dans les manufactures.

Voici maintenant un bref article du 6 février 1887 repris du **Petit Montalbanais**, journal républicain :

« Un accident très grave aux Forges

On travaillait au déménagement du marteau-pilon lorsque deux ouvriers ont fait une chute de plusieurs mètres. Tout deux sont grièvement blessés et au moment où je vous écris, l'un d'eux, le sieur Maillard vient de décéder.

Maillard était à Bruniquel depuis quelques temps seulement. Il y était venu pour donner un coup de main. Il était établi à Saint-Antonin. »

**Le Républicain** du 10 février reprendra l'information de manière un peu différente :

« Un affreux accident a mis en émoi mardi dernier la population de Bruniquel. Deux serruriers habitants estimés de la commune étaient montés sur un échafaudage pour réparer le voyant d'une machine aux anciennes forges de Bruniquel lorsque tout à coup les planches qui les supportaient se rompirent : ils furent projetés tout deux au sol d'une hauteur de douze mètres. L'un deux fut tué sur le coup et l'autre eut la tête fendue. L'état de ce dernier inspire encore aujourd'hui de sérieuses inquiétudes. »

La même année un autre accident du travail est mentionné sur le pont en bois dressé sur l'Aveyron par la Compagnie des Phosphates.

***Le Courrier du Tarn et Garonne***, journal de centre-droit, reproduit le 29 avril 1848 un article sur l'accident aux Forges de Chatillon qui, sans toucher Bruniquel, peut aider à comprendre la vie à la forge.

Catastrophe des Forges de Chatillon

« Une horrible catastrophe vient de plonger notre ville dans le deuil. A sept heures du soir, une détonation sourde et lointaine se fait entendre dans Chatillon. On eut dit la secousse d'un tremblement de terre. Bientôt un grand nombre de personnes se précipitent dans les rues, et les cris : « aux forges ! aux forges ! » jettent toute la population sur le chemin de cet établissement.

Dans la foule on rencontre avec effroi des ouvriers noircis, brûlés presque de la tête aux pieds, courant vers la ville en poussant des cris à déchirer les entrailles. On arrive à la forge ; là, quel spectacle ! chaque lit de forgeron contient un ou plusieurs malheureux plus ou moins brûlés se débattant dans d'atroces douleurs. Sur l'aire même de la forge, en face du haut fourneau, que dévore l'incendie, des femmes, des hommes crient, pleurent, et demandent ceux-ci un père, un frère, un enfant ; celles-là un mari, un frère, un fils ; quelques-unes déplorent un malheur connu, la plupart craignent pour ceux qui leur sont chers et que, dans un pareil désordre, elles ne voient pas auprès d'elles. Nous ne

connaissons pas encore toute l'étendue de notre malheur.

Un forgeron qui est en même temps concierge de l'établissement, s'occupa de savoir où pouvaient être M. Charles Yvernault Rotinat, fils de la Châtre, l'un des maîtres de forges, et M. Michel Vergne son ami et l'un de ses associés, qu'il avait remarqués là tout près au moment de l'explosion. Ne les trouvant ni dans la foule, ni dans leur demeure, il nous dit : « Ils sont là-dessous, cherchons-les » et il montrait un énorme tas de matériaux que nous foulions aux pieds et qui provenaient de l'un des murs du haut-fourneau, écroulé par suite de la commotion. Chacun se met à l'œuvre ; bientôt nous retrouvons les cadavres mutilés, broyés, de nos deux concitoyens !

Le caissier de l'établissement, M. Frédéric de Marey, se voyant couvert d'une pluie de fonte en fusion a eu l'idée de se jeter à l'eau ; on l'en a immédiatement retiré. Mais ses blessures étaient si nombreuses et si graves qu'il a succombé le lendemain au milieu d'horribles souffrances. On a aussi à déplorer la mort du charpentier nommé Delorme, et d'un ouvrier journalier.

Voilà déjà cinq victimes qui ne souffrent plus ; il en reste beaucoup d'autres à demi-brûlées qui ne peuvent que souffrir plus ou moins longtemps. Un grand nombre de familles vont se trouver sans soutien, dans le dénuement le plus complet ! On explique ainsi cet affreux événement :

Hier, à la coulée de sept heures, on devait fondre une énorme enclume de forge. Pour en établir le moule on avait dû creuser assez profondément le sol, et un peu d'eau avait surgi au fond de l'orifice. On croyait l'avoir suffisamment asséché. Cependant quand un libre passage eut été ouvert à la lave et qu'elle eut atteint le fond du moule, une explosion effroyable couvrit d'une pluie de fonte toutes les personnes présentes, et fit crouler un pignon qui engloutit sous ses décombres, comme je vous l'ai dit plus haut, MM. Michel Vergne et Yvernault Rotinat. Toute la nuit, malgré une pluie incessante, le fourneau a été la proie des flammes qu'un vent d'Ouest éloignait heureusement des autres bâtiments. Et dire que Chatillon, ville de 3000 âmes, n'a pas une pompe à incendie, pas une compagnie de pompiers ! Nous ouvrons ici une souscription en faveur des familles d'ouvriers que frappe cette catastrophe. »

Pour revenir à Bruniquel, en 1941, le pétainisme soucieux des travailleurs fit inscrire les accidents du travail sur un registre municipal. Sur celui de la commune, les accidents du travail (53) se produisent sur trois lieux : la briqueterie du Bugarel, l'usine à chaux Lalaude (qui est à la place de Courbeval) et surtout l'usine chimique Bozel-Maletra (plus de 40 cas en un an !) qui est implantée sur les anciennes Forges de Caussanus.

Une fois de plus les propriétaires de cette importante usine n'ont rien à voir avec la région.

L'entête des papiers Bozel-Maletra indique 16 usines en France.

Les accidents touchent pieds, mains et yeux. La fabrication de lessive provoque souvent des éclats dans les yeux (le travail se fait avec de la soude). Mais on trouve aussi un forgeron qui a un éclat métallique dans l'œil ; des brûlures à cause de la manutention continuelle de charbon de bois ; des éclats en forgeant une pièce en fer ; un homme qui marche sur deux clous ; des brûlures par carbonate de soude ; des doigts qui passent dans la machine à scier le bois etc... Cet échantillon donne un mauvais goût des conditions de travail de l'époque.

Aux établissements Lalaude on note beaucoup moins d'accident mais auparavant la presse s'était fait l'écho d'un grave accident où une énorme pile de sacs s'écroula en ensevelissant dix ouvriers. Sept ont été retirés si légèrement blessés qu'ils furent soignés sur place mais trois durent partir sur Montauban.

### **Derniers éléments :**

#### **Micro-centrale à Caussanus**

C'est un arrêté préfectoral du 5 novembre 1981 qui lance l'enquête d'utilité publique à propos du projet de centrale de la Société de Travaux d'Electricité et d'Electronique du Languedoc résidant à Mazères-sur-le-Salat. La micro-centrale s'est construite avec à ses côtés une version souterraine utilisant l'eau du canal des forges.

#### **Classement aux monuments historiques :**

**éléments protégés MH** : logement d'ouvriers ; haut fourneau ; édifice industriel ; pavillon ; portail.

**époque de construction** : 1<sup>ère</sup> moitié 19<sup>e</sup> siècle. **personnalité(s)** : Garrigou Jean-Baptiste (maître d'ouvrage).

**historique** : Fondée en 1821 par Jean-Baptiste Garrigou, cette forge comprend en 1830 deux hauts fourneaux au charbon de bois, trois feux d'affinerie, deux laminoirs et deux fours à réverbère, trois halles à magasins de charbon, des ateliers, des logements d'ouvriers et la maison du directeur. Les deux hauts fourneaux formant un massif unique pyramidal sont en pierre de taille très bien appareillés. A ce massif ceinturé (de tirants) en métal est adossé un troisième petit four en pierres de taille moins bien appareillées, vraisemblablement plus tardif ; le chemisage de ces trois fours est intact. La façade antérieure à fronton de l'ancienne halle de coulée est particulièrement bien soignée, avec ses baies et son portail en plein cintre. Du bâtiment de la forge ne subsistent plus que des vestiges.

Rattachée successivement à plusieurs sociétés dont la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans, la forge s'arrête en 1880 ; une usine de phosphates lui succède vers 1884 ; enfin, après la Seconde Guerre mondiale, l'usine chimique Bozel-Malétra qui l'occupait alors et fabriquait de la lessive, abandonne le site.

C'est un des rares ensemble de hauts fourneaux de la région conservé.

**état** : établissement industriel désaffecté.

**Propriété d'une société privée.**

**date protection MH** : 1991/06/17 : inscrit MH.

**Logement des ouvriers ; deux pavillons d'entrée avec le portail de pierre ; bâtiment des hauts-fourneaux ; bâtiment de la forge (cad. B 8, 10, 841) : inscription par arrêté du 17 juin 1991.**

**observations** : Témoin de l'activité industrielle dans les gorges de l'Aveyron.

**type d'étude** : Recensement immeubles

**MH : N° notice** : PA00095915

## Conclusion

Bruniquel est un lieu d'histoire, et aux Archives Départementales, la rubrique sur le village est largement fournie. Pourtant on n'y trouve rien sur les Forges. On peut seulement glaner par-ci par-là quelques informations plus ou moins précises.

Dans le livre de Monsieur Athané publié en 1908, on peut lire : « Le minerai de fer en grains, déposé dans des crevasses calcaires, avait jadis donné lieu, à Bruniquel, à une industrie du fer de qualité supérieure ; ce minerai est épuisé ; les forges ont disparu depuis 1880. A la place des rails de chemin de fer qu'elles fournissaient, deux usines aujourd'hui fabriquent dans les mêmes endroits de la chaux et du ciment. »

En 1922 Monsieur Kjelmann, un Finlandais, publia un livre sur le troubadour de Saint-Antonin, Raimon Jordan et présentant la région il écrit :

« Bruniquel, de nos jours d'une certaine importance par ses forges et ses fonderies » (je ne sais malheureusement pas si la date de publication coïncide avec la date d'écriture mais j'en doute vu cette note).

En 1988, Lucien Augier écrit de son côté :

« Deux usines très prospères vers 1900 : une usine à chaux grasses, au bord de la Vère, au Pont,

et une usine de minerais près du tunnel, les Forges de Caussanus (des Causses) déjà existantes en 1834 et sans doute bien avant, avec pour patron en 1843, M. Lapeyrière que félicita le Prince-President Napoléon en 1851 : elles fournirent fer et acier pour les premières voies ferrées anglaises vers 1845. Plus tard elles devinrent usine de produits chimiques. »

Pierre Malrieu, dans une brochure de juin 1981, Bruniquel, indique : « Bruniquel compte en outre deux "usines" assez modestes en vérité. Une usine à chaux agricole (près de la Vère) et une usine près du tunnel (les Forges) qui exploite les minerais. Vers 1870, l'évêque est venu bénir le haut-fourneau en procession... ».

Moi-même, dans le cadre d'un travail sur la période 1848-1851 publié en 1981, **Les démocrates du Tarn et Garonne**, j'avais consacré deux pages à la question pour évoquer la condition ouvrière en Tarn-et-Garonne. La vente des biens des forges entre 1850 et 1853 équivalait à « 656 années de travail d'un ouvrier. »

L'esprit de la recherche ne consiste pas à tout centrer sur le passé mais bien au contraire à tenter de saisir les marques du passé dans le présent. Ce site industriel original a donné une part de l'identité de la commune. Face à l'ancien pouvoir seigneurial (qui laissera longtemps des royalistes sur la commune) le nouveau pouvoir capitaliste (par les

Forges il est des plus symbolique) fait figure d'étranger total. Cet écart considérable entre tradition et modernisme jouera sans doute un grand rôle dans les consciences, d'autant que le pouvoir seigneurial reste présent alors que les grands patrons capitalistes sont absents, confiant leurs pouvoirs à des directeurs qui ne sont que de passage.

La cité ouvrière sera un grand brassage de population, une ouverture au monde extérieur, un foyer à la fois en marge du village et lié au village. Les jeunes qui arrivent vont se marier avec les filles du pays. Les manœuvres qui portent le minerai sont souvent des paysans. Il n'y a donc pas rupture complète entre monde paysan et monde industriel. Plusieurs indices montrent que les Forges furent un moyen de prospérité. Dans *le Républicain* du 30 mai 1871 en annonçant la création d'une usine de pierre lithographique qui allait donner enfin du travail aux anciens ouvriers, P. de N... écrit ceci qui me semble très instructif :

« Les ouvriers ne se plient qu'avec répugnance au labeur dur et monotone de la terre. Ils sont ouvriers et non paysans. »

Sans être coupés de la terre, les ouvriers avaient leur conscience propre plus proche de celle des Républicains qui auront plus de facilité pour défendre leurs idées et s'implanteront de manière plus décisive qu'ailleurs. J'indique que le premier député socialiste de France, Clovis Hugues l'ami de

Léon Cladel, aimait venir à Bruniquel... pour pêcher dans l'Aveyron.

La construction des Forges et du Grand Central furent deux immenses projets, du même ordre, toutes proportions gardées que la construction des châteaux.

Les carriers qui forment l'autre branche industrielle (mais elle aussi liée aux paysans) constituent une autre part de l'originalité de la commune que j'appelle la modestie.

Sur la commune, vécut Lucien Andrieu, un peintre à la modestie étonnante : il vivait le plus simplement du monde tout en étant un créateur doté de multiples talents (en 1912 son buste de Nazon est en page "nationale" de *La Dépêche*). S'il avait vécu à Cordes peut-être qu'aujourd'hui, tourisme oblige, il serait un artiste reconnu.

Sur le monument aux morts du village, l'inscription est en occitan, phénomène très rare, voire unique. On la doit au félibre Belaygue dont on écrivit, au moment de sa mort : « Jean Belaygue, maître carrier, 68 ans, militant désintéressé de la démocratie, ancien conseiller municipal, président des Prévoyants de l'Avenir et félibre apprécié. »

Sur une carte postale, il pose avec en fond la gare et l'usine, signe incontestable de ses positions politiques que l'on retrouve dans la citation en exergue. Il déclare que « protestants, juifs, catholiques, païens et même mahométans sont nos amis ». Je pense qu'il doit beaucoup cette ouverture d'esprit à cette usine suscitant l'internationalisme.

## Documents

Voici le recensement de Caussanus à travers les âges disponibles aujourd'hui. Sa publication vise à donner un « visage » à ceux qui sont les oubliés de l'histoire bien qu'ils la fassent au quotidien.

Il est ainsi plus facile de comprendre le laboratoire que représente l'incroyable cité ouvrière.

1954

1946

1926

1911

1906

1901

## Population Caussanus 1954

Nom	Prénom	âge	position	Métier
Bachimont	Eygène	1906	Chef	Gardien
Bachimont	Séraphine	1913	Epouse	
Bachimont	Philippe	1944	Fils	
Bachimont	Jeanine	1950	Fille	
Valente	Elie	1914	Chef	Contre-maître
Valente	Joséphine	1913	Epouse	
Valente	Sylvaine	1887	Mere	(portugaise)
Adell	Raymond	1923	Chef	Bûcheron
Adell	Joséphine	193	Épouse	
Adell	Yves	1949	Fils	
Adell	Monique	1950	Fille	
Cocula	Georges	1894	Chef	Charpentier
Cocula	Marguerite	1895	Epouse	
Brian	François	1876	Pensionnaire	
Crouzet	Jean	1913	Chef	Chauffeur
Crouzet	Marguerite	1928	Epouse	
Crouzet	Gu	1947	Fils	
Crouzet	Michel	1949	Fils	
Crouzet	Serge	1951	Fils	
Crouzet	Bernard	1954	Fils	
Faure	Eloi	1928	Chef	Ouvrier scieur
Faure	Berthe	1911	Epouse	
Faure	Denis	1933	Fils	Ebéniste
Faure	Eva	1934	Fille	
Faure	Maurice	1940	Fils	
Faure	M-Thérèse	1941	Fille	
Faure	Francis	1942	Fils	
Faure	Elie	1944	Fils	
Faure	François	1948	Fils	
Hermen	Jean	1902	Pensionnaire	
Raffanel	Chef	1927	Chef	Manœuvre
Raffanel	Epouse	1927	Epouse	
Raffanel	Fille	1951	Fille	
Martinez	Paul	1928	Chef	scieur espagnol
Aymard	Maurice	1901	Chef	Comptable
Aymard	A-Marie	1896	Epouse	

Londaro	Guérino	1909	Chef	Bûcheron Italie
Londaro	Séraphine	1914	Epouse	Italienne
Prévaut	Robert	1923	Chef	Mécanicien
Prévaut	Eliette	1933	Epouse	
Prévaut	Jean	1952	Fils	
Mallet	André	1911	Chef	Scieur
Reynaert	Marthe	1909	Belle-soeur	
Reynaert	Josiane	1937	Belle-fille	Etudiante
Mallet	Jacqueline	1943	Fille	
Mallet	Christian	1945	Fils	
Adell	André	1926	Chef	Chauffeur
Adell	Annie	1931	Epouse	
Tauriès	Justine	1883	Grand-mère	
Martin	Maurice	1911	Chef	Chef scieur
Martin	Lucette	1926	Epouse	
Martin	Gilbert	1940	Fils	
Martin	Josiane	1946	Fille	
Martin	Joselyne	1948	Fille	
Bertrand	Albert	1902	Chef	Scieur
Charnet	Gabrielle	1900	Amie	

**56 habitants : 16 employés à la  
Société Bozel Maetra**

## Population Caussanus 1946

Nom	Prénom	âge	position	Métier
Bermonville	Etiernne	1894	Chef	Contre-maître
Bermonville	Angèle	1908	Epouse	Ménagère
Bermonville	Simon	1924	Fille	Empaqueuse
Bermonville	Jean	1928	Fils	Mécanicien
Aldea	Juan	1908	Espagnol	Scieur
Massone	Rose	1906	Chef fr	Empaqueuse
Puech	Maurice	1908	Chef	Mécanicien
Puech	Marthe	1886	Mère	Sans
Puech	Marcelle	1910	Epouse	Empaqueuse
Puech	Lucette	1941	Fille	Sans
Caussé	André	1930	Beau-fils	Manœuvre
Cocula	Georges	1894	Chef	Contremaître
Cocula	Marguerite	1895	Epouse	Empaqueuse
Cocula	Jean	1926	Fils fr	mécanicien
Llimiana	Julie	1901	Espagnol	Scieur
Miquel	Pérez	1897	Espagnol	Scieur
Guallar	Santiago	1899	Espagnol	Scieur
Guallar	Flora	1911	Espagnol	Sans
Guallar	Géraud	1941	Espagnol	Sans
Rodes	Antoine	1906	Espagnol	Scieur
Raffanel	Richard	1907	Chef	Mécanicien
Raffanel	Georgette	1907	Epouse	Sans
Raffanel	Guy	1927	Fils	Aide-scieur
Raffanel	Claudie	1932	Fille	Sans
Taverne	Jules	1924	Chef	Chauffeur
Belard	Maurice	1911	Chef	Ouv spécialisé
Belard	Aurélié	1912	Epouse	Sans
Belard	Mauricette	1943	Fille	Sans
Granier	Elie	1900	Chef	Scieur
Lamata	Bénito	1917	Espagnol	Scieur
Lamata	Fernande	1922	Epouse	Sans
Fauré	Jean	1908	Chef	Ouv spécialisé
Fauré	Berthe	1911	Epouse	Sans
Fauré	Elise	1932	Fille	Sans

Fauré	Denis	1933	Fils	Sans
Fauré	Eva	1934	Fille	Sans
Fauré	Maurice	1940	Fils	Sans
Fauré	M-Thérèse	1941	Fille	Sans
Fauré	Francis	1942	Fils	Sans
Fauré	Elie	1944	Fils	Sans
Ferrer	Pédro	1906	Espagnol	Bûcheron
Peleato	Narcisio	1900	Espagnol	Bûcheron
Kessler	Gaston	1922	Chef	Manœuvre
Vialelles	Lucette	1922	chef	Sans
Vialelles	Raoul	1941	Fils	Sans
Vialelles	Guy	1942	Fils	Sans
Rivière	Paul	1906	chef	Comptable
Rivière	Odette	1908	épouse	Sans
Rivière	Paule	1930	Fille	Enpaqueteuse
Rivière	Claude	1940	Fils	Sans
Berliat	Adolphe	1908	Chef	Chef entretien
Berliat	M-Louise	1906	Epouse	Sans
Berliat	André	1931	Fils	Sans
Berliat	J-Claude	1937	Fils	Sans

**54 habitants dont 28 employés.**

## Population Caussanus 1926

Nom	Prénom	Date nais	Lieu naissance	métier
Bure	Gustave	1882	Paris	Ingénieur
Bure	Hélène	1890	Paris	épouse
Robert	J-Louis	1897	Bruniquel	Ouvrier
Robert	Berthe	1902	Negrepelisse	Epouse
Robert	Jacques	1924	Negrepelisse	Fils
Bey	Albert	1877	Bénac Ariège	Contre-maître
Bey	Eléonore	1879	Ars /Moselle	Epouse
Bey	Albertine	1912	Nancy	Fille
Tetry	Joséphine	1854	Ars /Moselle	Belle-mère
Tetry	Nicolas	1853	Ars /Moselle	Oncle
Dumas	Louis	1878	Puygaillard	Comptable
Dumas	Augustine	1887	Ardus	Concierge
Dumas	Madeleine	1920	Bruniquel	Fille
Aragon	Ahef	1892	StGeorgeGers	Ouvrier
Aragon	Louisa	1901	Penne Tarn	épouse
Aragon	Louis	1920	Penne Tarn	Fils
Aragon	Yves	1924	Penne Tarn	Fils
Marciel	Ludovic	1901	Cazals	Ouvrier
Marciel	Berthe	1900	Cazals	Epouse
Marciel	Simone	1922	Cazals	Fille
Marciel	Yolande	1924	Cazals	Fille
Bosc	Emile	1875	Castres	Ouvrier
Bosc	Louisa	1884	St Antonin	Épouse
Bosc	MarieDenise	1914	Bruniquel	Fille
Bosc	Marius	1922	Bruniquel	fils
Turemin	Louis	1893	TrenteItalie	Ouvrier
Turemin	Maria	1895	Villefranche	Epouse
Turemin	Roger	1918	Villefranche	Fils
Turemin	Lucette	1920	Veniez	fille
Coulon	François	1871	BeauvaisOise	ouvrier
Abet	Adrien	1893	Aude	Ouvrier
Paudan	Henri	1904	aude	Ouvrier
Ortego	Nicolas	1889	Espagnol	Ouvrier
Ortego	Francisco	1862	Espagnol	Père
Marchetti	Ermine	1906	Italien	
Bessières	Ernest	1897	Penne	Ouvrier

Bessières	Doria	1899	Montricoux	Epouse
Bessières	Ida	1920	Penne	Fille
Guitard	Etienne	1895	Puybrun	Ouvrier
Guitard	Denise	1901	Bioule	Épouse
Guitard	Henri	1922	Lavilledieu	Fils
Julia	Pedro	1894	Espagnol	Ouvrier
Julia	Marie	1893	Dieupentale	Epouse
Duchens	André	1918	Montauban	Fils
Egaraff	Stephan	1883	RusseSamara	Ouvrier
Martinez	José	1886	Espagnol	Ouvrier
Martinez	Claudine	1889	Espagnol	Epouse
Malvy	Eloi	1875	Setfonds	Ouvrier
Malvy	Marie	1879	Caussade	Epouse
Cordolo	Frédéric	1901	Turin Italie	Ouvrier
Ladesma	Manuel	1901	Espagnol	Ouvrier
Ladesma	Maria	1898	Espagnol	Epouse
Ladesma	Enselme	1924	Espagnol	Fille
Argemba	Augustin	1889	Espagnol	Ouvrier
Dongil	Gabrielle	1888	Espagnol	Ouvrier
Dongil	Victoria	1894	Espagnol	Epouse
Dongil	Louise	1923	Espagnol	fille
Dongil	Gabriel	1924	Bruniquel	fils
Ortego	Juliano	1892	Espagnol	Ouvrier
Delatorré	Alexandra	1896	Espagnole	Ouvrière
Marchetti	Marco	1906	Vérone Italie	Ouvrier

**61 habitants, 26 employés**

## Population Caussanus 1911

Nom	Prénom	Date nais	Lieu naissance	métier
Bernadou	Jean Joseph	1874	Puygaillard	cultivateur
Bernadou	Marcelline	1884	Puygaillard	Epouse
Bernadou	Célestin	1904	Puygaillard	Fils
Bernadou	Maria	1906	Puygaillard	Fille
Bernadou	Félicie	1907	Bruniquel	Fille
Bernadou	Marie	1844	Puygaillard	mère
Bosc	Emile	1875	Castres	Charretier
Bosc	Louisa	1884	St Antonin	Epouse
Bosc	Marguerite	1905	Bruniquel	Fille
Bosc	Paule	1907	Bruniquel	Fille
Bosc	Adrien	1908	Bruniquel	fils
Gasc	Jean	1851	Bruniquel	Direceur
Gasc	Pierre	1853	Bruniquel	Carrier
Pourtanel	Rose	1858	Rocamadour	
Pourtanel	Edouard	1884	Vayrac	FacteurGare
Valade	Charles	1874	St Antonin	Meunier ch.
Valade	Louis	1899	St Antonin	Fils
Valade	Blanche	1901	St Antonin	Fille
Sers	Maria	1856	St Antonin	Belle-mère
Cavanihac	Edouard	1864	Bruniquel	Ouvrier
Bessède	Henri	1850	Montricoux	Chaufournier
Bessède	Julie	1857	Lavaurette	Epouse
Barde	Henri	1868	Giroussens	Journalier
Roques	Anna	1878	Castelsarrasin	rapiéceuse
Roques	Henriette	1899	Cordes-T.	Fille
Roques	Juliett	1902	Cordes-T.	Fille
Nicole	Clotilde	1885	Bourges	Pensionnaire
Bosc	Albert	1876	Lacapelle-L	Chef de Gare
Bosc	Berthe	1888	Toulouse	Épouse
Bosc	André	1910	Toulouse	Fils
Albenque	Mélanie	1854	Bruniquel	
Cazalières	Théodore	1874	Cazals	Poseur
Cazalières	Victoire	1877	Laquépie	Épouse
Cazalières	J.-Fernand	1899	Loupiac	Fils
Cazalières	Ulysse	1904	St Antonin	Fils

Crabié	Jean	1880	Bruniquel	Charretier
Crabié	Céline	1886	Bruniquel	épouse
Vidal	jeanne	1886	Bruniquel	
Crabié	marie	1858	Bruniquel	
Miquel	Henri	1872	Cahors	Poseur
Miquel	Maria	1882	Caussade	Gardebarrière
Miquel	Marius	1901	Montauban	Fils
Miquel	Marthe	1902	Montauban	Fille
Miquel	Marguerite	1908	Bruniquel	Fille

## Population Caussanus 1906

Nom	Prénom	Date nais	Lieu naissance	Métier
Gautier	Jean	1873	St Antonin	poseur
Siraysso	Marie	1881	Cazals	Epouse
Gautier	Maria	1902	Bruniquel	fille
Sencher	Mélanie	1854	Bruniquel	
Latger	Pierre	1852	Lavaur	ChefdeGare
Dreuilhe	Orancie	1863	Castelnau M	Epouse
Latger	Jeanne	1886	Castelnau M	Fille
Valade	Charles	1874	St Antonin	Journalier
Sers	Philomène	1876	St Antonin	Epouse
Valade	Louis	1899	St Antonin	Fils
Valade	Blanche	1901	St Antonin	Fille
Bosc	Emile	1875	Castres	Journalier
Sers	Louise	1885	St Antonin	Epouse
Bosc	Marguerite	1905	Bruniquel	Fille
Neulat	Cyprien	1869	Aveyron	journalier
Bosc	Albanie	1878	Verfeil	Epouse
Neulat	Lucie	1901	St Antonin	Fille
Neulat	Lucien	1904	Bruniquel	Fils
Bardes	Henri	1866	Giroussens	Chaufournier
Roques	Anna	1878	Castelsarrasin	Rapiéceuse
Roques	Henriette	1899	Cordes-T.	Fille
Roques	Juliette	1902	Cordes T.	Fille
Nicole	Clotilde	1885	Bourges	Rapiéceuse
Crabié	Jean	1880	Bruniquel	Cultivateur
Bonnalbai	Céline	1886	Bruniquel	Epouse
Bessède	J-Henri	1859	Montricoux	Ouvrier
Vaisse	Julie	1857	Lavaurette	Epouse
Bessède	Léa	1891	Bruniquel	Fille
Cros	J-Marie	1876	Aude	Meunier ch
Delmas	Marie	1881	Avignonnet	Épouse
Cros	Pauline	1899	Avignonnet	Fille
Cros	Jean	1902	Albi	Fils
Cros	Eugénie	1904	Albi	Fille
Albert	Eugénie	1905	Montauban	Assisté
Brun	Léonard	1841	St antonin	Mineur

Bergounhou	Cyprien	1873	Aveyron	Mineur
Aurel	Dorothée	1880	Laguépie	Epouse
Bergounhou	Marcelle	1901	Laguépie	Fille
Bergounhou	François	1902	Laguépie	Fils
Bergounhou	MarieLouise	1903	Laguépie	Fille
Bergounhou	Alice	1905	Bruniquel	fille
Sers	Louis	1851	Laguépie	Journalier
Favarel	Maria	1856	St antonin	Épouse
Sers	Laure	1897	St antonin	Fille
Pezous	Hyacinthe	1874	Tarn	Chefchantier
Schmit	Marguerite	1876	St DenisSeine	Épouse
Thermes	Gustave	1872	Albi	Fabricant
Enguilabert	Joséphine	1874	Tarn	Épouse
Thermes	Jeanne	1894	Albi	Fille
Thermes	Marie Rose	1898	Albi	Fille
Thermes	Marthe	1900	Albi	Fille
Biau	Justin	1864	Bruniquel	Domestique
Darios	Marie	1861	La Sauzière	Cuisinière
Burgh	Antonin	1845	Albi	Comptable
Brun	Ema	1866	Albi	Insttit privée
Miquel	Henri	1872	Cahors	Poseur
Irissou	Marie	1889	Caussade	Gardebarrière
Miquel	Marius	1901	Montauban	Fils
Miquel	Marthe	1903	Donazac Lot	Fille
Andurand	Anna	1821	Caussade	Grand-mère
Crabié	Pierre	1842	Bruniquel	Propriétaire
Vidal	Marie	1858	Bruniquel	Epouse
Crabié	Ismen	1890	Bruniquel	Cultivateur
Maffre		1839	Bruniquel	Belle-mère

## Population Caussanus 1901

Nom	Prénom	AGE	Situation	métier
Cavaillé	Cyprien	48	Chef	Chef d'équipe
Lacroix	Marie	54	Epouse	
Albenque	Antoine	82	Chef	Pecheur
Senchet	Amélie	46	Epouse	
Albenque	Delphine	20	Fille	
Latger	Pierre	49	Chef	Chef de gare
Dreuilhe	Orancie	37	Épouse	
Latger	Jeanne	16	Fille	
Bach	Henri	30	Chef	Homme Equipe
Masbou	Marie	28	Épouse	
Bach	Jospeh	4	Fils	
Bessède	Henri	41	Chef	Chaufournier
Baysse	Julie	43	Épouse	
Bessède	Léa	9	Fille	
Paloméra	Antonio	33	Chef	MineurEspagnol
Thermes	Gustave	29	Chef	Fabricant Chaux
Anguilabert	Joséphine	26	Epouse	
Thermes	Jeanne	6	Fille	
Thermes	MarieRose	2	Fille	
Thermes	Marthe	1	Fille	
Burgh	Antonin	56	Chef	Comptable
Biau	Justin	36		Domestique
Darios	Marie	40		Cuisinière
Bouzat	Albine	29		Nourrice
Froger	Florence	54	Chef	
Teulières	Louis	43	Chef	Sous chef Gare
Bastoul	Anna	37	Epouse	Garde-barrière
Teulières	J-Marie	4	Fille	
Vidal	Antoine	73	Chef	Cultivateur
Maffre	Jeanne	64	Epouse	
Vidal	Marie	43	Fille	
Crabié	Pierre	58	Gendre	Tailleur Pierre
Crabié	Henri	20	Peti-Fils	
Crabié	Ismen	11	PetiteFille	

## Population Caussanus 1896

Nom	Prénom	âge	Situation	Métier
Larroque	Antoine	29	Chef	Cultivateur
Marty	Jeanne	26	Femme	
Salitot	Elie	5	Neveu	
Cavaillé	Cyprien	43	Chef	Chef d'équipe
Lacroix	Marie	48	Femme	
Cavaillé	Eugénie	15	Fille	
Albenque	Arnaud	77	Chef	Pêcheur
Senchet	Mélanie	42	Femme	
Albenque	Delphine	15	Fille	
Rey	Henri	48	Chef	Chef station
Lostal	Clarisse	36	Femme	
Vidal	Antoine	69	Chef	Cultivateur
Maffre	Jeanne	60	Femme	
Vidal	Marie	38	Fille	
Crabier	Pierre	53	Gendre	Maçon
Crabier	Henri	11	Petit-fils	
Crabier	Urbain	6	Petit-fils	
Brousses	Georges	2	Arrière pt-fils	
Lacombe	Jean	47	Chef	Poseur
Brousses	Cécile	40	femme	
Lacombe	Rosalie	10	Fille	
Cayzac	Eliacin	54	Chef	propriétaire
Froger	Florence	49	femme	
Cayzac	Fernand	29	Fils	
Cayzac	Rouel	2	Petit-fils	
Vidal	Françoise	35	Domestique	Gagiste
Gaugirand	Anne	55	Domestique	Gagiste
Bessède	Henri	36	Chef	Fabric. chaux
Vaysse	Julie	37	femme	
Bessède	Marie	5	Fille	
Biargues	Jeanne	66	Mère	
Vern	Sylvain	27	Chef	Journalier
Astoul	Rosalie	26	femme	
Taupiac	Jean	59	Chef	Poseur
Bouyssou	Marie	50	femme	
Taupiac	Baptistine	18	Fille	

Taupiac	Charles	9	Fils	
Brian	Jean	49	Chef	Maçon
Buzenac	Marie	43	femme	
Brian	Cécile	18	Fille	
Brian	Alexandrine	16	Fille	
Brian	Eugène	7	Fils	
Albenge	Justin	46	Chef	Poseur
Mestré	Léontine	36	femme	Couturière
Gourjon	Baptiste	46	Chef	Fabric. Chaux
Teyssier	Louise	37	femme	
Gardes	Henri	24	chef	Comptable

## Population Caussanus 1891

Nom	Prénom	Age	Situation	Métier
Lacroix	Antoine	40	Chef	Poseur
Prouet	Marie	37	Epouse	ménagère
Lacroix	Edouard	13	Fils	
Lacroix	Victoria	8	Fille	
Vidal	Antoine	63	Chef	Cultivateur
Maffre	Jeanne	54	Epouse	Ménagère
Crabier	Pierre	51	Gendre	Cultivateur
Vidal	Marie	32	Fille	Ménagère
Crabier	Justine	15	Petite-fille	
Crabier	Jean	10	Petit-fils	
Crabier	Ismen	2	Petit-fils	
Férré	Auguste	47	Chef	Chef de gare
Bargy	Antoinette	47	Epouse	Ménagère
Bessède	Jean	32	Chef	Concierge
Vayssé	Julie	32	Epouse	Ménagère
Biargues	Jeanne	62	Mère	Ménagère
Bourg	Edouard	27	Chef	Cultivateur
Albenque	Arnaud	72	Chef	Pêcheur
Senchet	Mélanie	36	Epouse	Ménagère
Albenque	Delphine	10	Fille	
Estèbe	Justin	51	Chef	Chef brigade
Gaillard	Jeanne	47	Epouse	Ménagère
Lattes	Marius	27	Chef	Tailleur pierre
Rabastens	Anna	21	Epouse	Ménagère
Latte	Emile	3	Fils	
Verdier	Laurencie	2	Fille	
Soubayrol	Jean	44	Chef	Scieur de long
Verdier	Justine	38	Epouse	Ménagère
Verdier	albert	13	Fils	
Verdier	Joséphine	10	Folle	
Verdier	Adrienne	8	Fille	
Verdier	Hélène	5	Fille	
Verdier	Zéphyrin	3	Fils	
Suc	Philippe	29	chef	Charpentier
Guiral	J-François	52	Chef	Mécanicien

## Population Caussanus 1841

Nom	Prénom	Age	Fonction	Métier
Morau	Charles			Directeur
Daumont	Baptiste		Chef	
Plantade	Marie		Epouse	
Daumont	François			
Daumont	Eulalie			
Fabre	Catherine			
Courthiade	alain		Chef	
Guernaud	Anne		Epouse	
Courthiade	Thomas		fils	
Courthiade	Antoine			
Troussel	marie			Domestique
Nickil	Jean		Chef	
Massip	Françoise		Epouse	
Nickil	Adèle		Fille	
Nickil	Virginie		Fils	
Anduze	Eugène		Chef	
Fauré	Marie		Epouse	
Anduze	Mauries		Fils	
Sicre	Eulalie			
Coslett	Edouard		Chef	
Armand	Elisabeth		Epouse	
Coslett	William		Fils	
Coslett	Jean		Fils	
Coslett	edouard		Fils	
Coursières	françois	44	Chef	Domestique
castabounel	Rose		Epouse	
Coursières	Jacques			
Coursières	Adèle			
Montagnac	Victor		Chef	
Arbeaud	Jeanne		Epouse	
Montagnac	Victor			
Montagnac	Eugénie			
Degros	Antoine		Chef	

Rey	Jeanne		Epouse	
Degros	jeanne			
Moncééré	Pierre		Chef	
Verdeille	Catherine		Epouse	
Moncééré	Jean			
Moncééré	Justin			
Meyrac	Jeanne			
Robertet	Claude		Chef	
Siblanc	marie		Epouse	
Robertet	pierre			
Robertet	Joséphine			
Robertet				
Lapergue	Vincent		Chef	
Donnadiou	Anne		Epouse	
Lapergue	Basile			
Lapergue	Claude			
Cornac	Bernard		Chef	
Lapisse	Rose		Epouse	
Cornac	Marie			
Griffoul	Jean		Chef	
Augère	Jeanne		Epouse	
Griffoul	Jean			
Griffoul	Isidore			
Griffoul	Baptiste			
Griffoul	Etienne			
Griffoul	Marthe			
Okin	Thomas		Chef	
Thomas	Marie		Epouse	
Okin	Nathaniel			
Okin	Marguerite			
Okin	Sucra			
Okin	Marie			
Anduze	Lucien		Chef	
Puech	Paule		Epouse	
Anduze	Hercule	4		
Anduze	Lucie			
Nichil	Jean	39	Chef	
Soulié	Catherine		Epouse	
Nickil	Antoine			

Nickil	Pierre	3		
Nichil	Lucien			
Escande	Etienne		Chef	
Gasc	Marie		Epouse	
Figuier	Louis		Chef	
Figuier	Marie		Epouse	
Roches	Antoine		Chef	
Massip	Sophie		Epouse	
Roches	Irma		Fille	
Miquel	André			
Guillem	Antoinette			

## **Sources :**

Archives Départementales du Tarn et Garonne :

### **Série S :**

219 S 1 (les forges de Bruniquel),

19 S 1 pour la route n°1

### **Série Etat Civil,**

**Série M** (6M pour les dénombrements, 8M pour l'exposition de Londres, 6M pour les statistiques industrielles, 1M pour les demandes de Bruniquel Chef-lieu de canton).

### **Série K pour les documents préfectoraux**

4 K 2 pour les correspondances

4 K 26 bureaux des ponts et chaussées 1809 1810

4 K 28 bureaux des ponts et chaussées 1812-1814

### **Série Q pour les testaments**

**Archives communales** déposées à Montauban ou encore à Bruniquel : surtout les registres de délibérations et la correspondance.

3 E 2105 Registres de délibérations

3 E 2119 Recensement

3 E 2120 Listes électorales

3 E 2118 Correspondances

3 E 2185 Affaires militaires

3 E 2224 Bureau de bienfaisance

**Lecture de journaux :** Le Coumier du Tarn et Garonne, Le Petit Montalbanais Le Républicain, Le Progrès.

Article de Raymond Granier : Revue du Tarn Année 1978 n°91.  
Par ailleurs quelques notes prises directement sur les archives de

Raymond Granier en 1980 et non-utilisées dans son article qui devait être suivi d'autres.

Article de Robert Guicharnaud, Note sur l'abri de Cambou, dans le Tome 9 1971-1972 du Bulletin de la Société des Sciens naturelles du Tarn-et-Garonne.

Claude Harmelle : *Les piqués de l'aigle*, Saint-Antonin et sa région (1850-1940), 1982, Revue Recherches

Décembre 1995 : une série de documents publiés sous la forme d'une brochure de Point Gauche ! avec pour titre : Bruniquel, village industriel. Ce travail donna lieu à une réunion publique à Bruniquel.

Septembre 2005 : un document réalisé par l'association ***Maisons paysannes de France***, dans le cadre d'une visite aimablement autorisée par le propriétaire : Alexander Mathers. Jihan Guiati et Monsieur Hinard de La Salvetat Belmontet furent les chevilles ouvrières de cette relance de l'intérêt pour le site.

Nous remercions le personnel des Archives Départementales du Tarn et Garonne, de la Bibliothèque Antonin Perbosc de Montauban et de la mairie de Bruniquel. Ainsi que le Toulousain Jérôme Bonhote pour une visite des Forges en août 1995 qui a permis de mieux situer sur les lieux les questions importantes, et les Montalbanais Thierry Déjean et Maurice Baux pour une même visite en Juillet qui apporta l'oeil du photographe. Ce qui donna une exposition au château en juillet 1996 au moment où je quittais Bruniquel.